

RAPPORT ANNUEL 2025



CIEPP

Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale

CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs

Michel ROSSIER

Christelle SCHULTZ

Pascal SCHWAB

Ivan SLATKINE*,
Vice-président

Robert ZOELLS*

Représentants des salariés

Bruna CAMPANELLO*

Anne DEAGE

Luc DUPUIS

Yannick EGGER

Aldo FERRARI*,
Président

* Membres du Bureau du Conseil de fondation

DIRECTION

José AGRELO,
Directeur

Élodie BURIA,
Directrice adjointe

GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes
(FER Genève)

EXPERT AGRÉÉ

Pittet Associés SA, Genève

ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA, Genève

MÉDECIN-CONSEIL

Dr Bernard GREDER

TABLE DES MATIÈRES

RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2025	2
1. La CIEPP franchit le cap des 10 milliards en 2025	2
2. Performance des placements	2
3. Modifications réglementaires au 1 ^{er} janvier 2026	3
4. Politique Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG)	3
5. Changements au sein du Conseil de fondation	3
6. Perspectives	4
CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025	5
Évolution du total du bilan	6
Évolution des contributions	6
Évolution du nombre d'affiliés	7
Évolution du nombre d'assurés actifs	7
Politique en matière d'attribution des excédents	7
BILANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2025 ET 2024	8
Actif	8
Passif	8
COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS	9
Exercices du 1 ^{er} janvier aux 31 décembre 2025 et 2024	9
ANNEXE AUX COMPTES	11
1. Bases et organisation	13
2. Membres actifs et rentiers	19
3. Nature de l'application du but de prévoyance	21
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes	22
5. Couverture des risques/Règles techniques/Degré de couverture	23
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	29
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	49
8. Demandes de l'Autorité de surveillance	51
9. Autres informations en relation avec la situation financière	51
10. Évènements postérieurs à la date du bilan	51
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	52

RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2025

1. LA CIEPP FRANCHIT LE CAP DES 10 MILLIARDS EN 2025

Des conditions macroéconomiques favorables, une croissance résiliente, une inflation en recul et des baisses de taux d'intérêt ont soutenu les marchés financiers en 2025. Malgré un épisode de volatilité lié à l'implémentation de tarifs douaniers par l'administration Trump, les bourses mondiales ont rapidement retrouvé leur trajectoire haussière, portées par la croissance soutenue des bénéfices des entreprises. Dans ce contexte, la CIEPP enregistre une performance positive de 6.08% et clôture l'année avec un total de bilan supérieur à 10 milliards de francs. La Caisse atteint un degré de couverture (rapport entre la fortune nette et les engagements) de 122.5% au 31 décembre 2025.

À l'appui, notamment, des éléments précités, le Conseil de fondation a décidé de l'attribution d'un taux d'intérêt de 3.25% sur l'entier de l'avoir de vieillesse (accumulé à la fin de l'année 2025, sans les bonifications vieillesse de l'année) des assurés actifs au 1^{er} janvier 2026, soit 2% de plus que le taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral. Il a également décidé d'attribuer une 13^{ème} rente à tous les pensionnés vieillesse au bénéfice d'une rente au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, la CIEPP gère la prévoyance professionnelle de 10'547 entreprises et indépendants, soit 51'806 assurés. Le nombre de rentiers s'élevait à 8'701. En 2025, les contributions facturées ont atteint 472 millions de francs.

2. PERFORMANCE DES PLACEMENTS

L'année 2025 a été marquée par un environnement de marché particulièrement mouvementé au premier semestre. Un choc tarifaire début avril a entraîné une correction marquée des marchés boursiers mondiaux. Entre la mi-février et le 7 avril, les actions aux États-Unis, en Europe et en Suisse ont perdu jusqu'à 20%. Dès la mi-mai, les marchés ont opéré un rebond en V, retrouvant rapidement des niveaux élevés. Cette reprise a été soutenue par un assouplissement monétaire généralisé, rendu possible par la modération de l'inflation. La BCE a procédé à quatre baisses de taux de 0.25%, la FED à trois, et la BNS à deux. La croissance économique est restée solide aux États-Unis et en Europe, portée par la consommation intérieure, les investissements dans les infrastructures liées à l'intelligence artificielle et dans les dépenses militaires. Les bénéfices des entreprises ont progressé et les spreads de crédit se sont nettement resserrés, atteignant en fin d'année des niveaux historiquement bas. Malgré les tensions internationales, les principaux marchés actions mondiaux ont atteint de nouveaux records, tandis que la recherche de diversification a favorisé une hausse accrue des métaux précieux.

Dans ce contexte, la CIEPP a entrepris plusieurs actions structurantes en matière de gestion de fortune. En début d'année, l'indice stratégique a été ajusté, notamment pour les actions internationales et l'immobilier indirect. Le rééquilibrage annuel du portefeuille a été réalisé en mars. L'exposition aux bons du Trésor américain (11% de la fortune) a été réduite de moitié en raison d'incertitudes fiscales et afin de renforcer la diversification. Les montants ainsi libérés ont été réalloués vers des obligations gouvernementales européennes.

La Caisse a sensiblement renforcé son exposition aux prêts privés accordés à des entités publiques, ceux-ci offrant une alternative attractive aux liquidités et aux obligations en francs suisses dont les rendements se sont nettement contractés, certains dépôts bancaires affichant même des taux négatifs. Cette stratégie lui a permis de préserver du rendement tout en diversifiant ses sources de revenu.

En conclusion, malgré l'instabilité observée en avril, la stratégie orientée sur le long terme et les choix de diversification, notamment vers les emprunts gouvernementaux européens et les prêts privés en francs suisses, ont permis de protéger le capital tout en bénéficiant de la dynamique de croissance du second semestre par le biais des expositions en actions.

3. MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2026

Dès le 1^{er} janvier 2026, la CIEPP adapte son règlement de prévoyance pour offrir davantage de flexibilité. Les assurés en congé non payé disposent désormais de trois options de couverture. Les assurés peuvent aussi désigner les bénéficiaires du capital décès – et le cas échéant du capital supplémentaire – et définir la répartition des quotes-parts.

Par ailleurs, plusieurs dispositions ont été clarifiées, notamment celles sur l'assujettissement au plan Minima et la retraite partielle.

4. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (ESG)

En 2025, la CIEPP a poursuivi son engagement actionnarial en exerçant ses droits de vote aux assemblées générales et extraordinaires de l'ensemble des sociétés suisses détenues en direct. Le fonds Achillea, lancé en janvier 2021, a également permis l'exercice des droits de vote sur les plus importantes sociétés européennes, américaines et japonaises, soit plus de 500 sociétés étrangères. Il en résulte une profondeur de vote totalisant 64 % de la fortune investie en actions.

Les allocations en actions suisses, internationales et en obligations suisses ont été analysées selon les critères ESG, permettant à la CIEPP de participer activement aux pools d'engagement d'Ethos et d'orienter les axes de dialogue tels que le respect des droits humains, la préservation de la biodiversité et la réglementation des grandes sociétés technologiques.

En immobilier direct, le fait marquant de l'année est le lancement d'un important projet de rénovation énergétique d'un immeuble comprenant plus de 180 logements. Cette opération, conforme au programme de rénovations établi par la Caisse, vise une réduction des besoins énergétiques de plus de 50 % et l'obtention du label THPE-rénovation.

La CIEPP a réalisé un rapport de durabilité conforme aux exigences de l'ASIP couvrant l'année 2024. Le rapport de durabilité pour l'année 2025 sera publié sur le site de la CIEPP durant le troisième trimestre 2026.

5. CHANGEMENTS AU SEIN DU CONSEIL DE FONDATION

En 2025, le Conseil de fondation a connu plusieurs changements. Il est à présent composé des membres suivants: Aldo Ferrari (président), Bruna Campanello, Anne Deage, Luc Dupuis et Yannick Egger, pour les représentants des salariés; Ivan Slatkine (vice-président), Michel Rossier, Pascal Schwab et Robert Zoells, pour les représentants des employeurs. Le processus de désignation d'un nouveau membre représentant des employeurs est en cours.

6. PERSPECTIVES

La situation géopolitique est pour le moins tendue et son corollaire, la flambée des prix de l'énergie, rend l'exercice visant à formuler des perspectives, difficile. Pour nous, qui restons attachés aux enseignements des Lumières et qui refusons le déni, conséquence inévitable de promesses non réalisables ou formulées pour plaire, il n'est de perspective sans évaluation des faits.

L'année 2025 a été très positive pour les investissements de la CIEPP. Avec une performance de plus de 6%, nous avons pu consolider notre taux de couverture tout en distribuant un intérêt de 3.25% à nos assurés actifs et une rente mensuelle supplémentaire aux personnes retraitées. Il est utile de rappeler que ces dernières perçoivent de la CIEPP une rente moyenne qui se situe à un peu plus de CHF 1'600 par mois; jointe à 65 ans, à une rente mensuelle AVS de l'ordre de CHF 2'000, on mesure plus aisément ce dont on parle. Il n'est de système de prévoyance professionnelle ou d'assurance sociale qui ne repose sur le principe de solidarité entre générations, entre actifs et retraités, invalides et survivants mais aussi entre collectif d'entreprises affiliées, solidaires selon leur taille ou leur secteur d'activité. La CIEPP compte dans ses affiliés diverses entreprises dans des branches soumises à des aléas conjoncturels distincts, de plus en plus volatils. Cette solidarité et cette vision d'une institution gérée paritairement par les associations patronales et syndicales au service de leurs membres ont fait leurs preuves. Elles reposent sur une approche responsable, adaptée aux objectifs fixés par nos affiliés et assurés, dans le cadre défini par le peuple suisse dans sa Constitution fédérale.

Nous n'entendons pas abandonner notre vision qui vise à rendre à nos affiliés et assurés la partie des gains qui leur revient, mais sans remettre en cause l'équilibre de la CIEPP ni sa capacité à faire face aux défis qui l'attendent; c'est ce que nous faisons et continuerons de faire. Il ne nous appartient pas de verser des intérêts à nos assurés qui ne représentent pas des gains effectués ou à venir; ceci pour plaire ou faire des déclarations publiques dont l'effet est immédiat et le prix à payer différé, voir non garanti. Les valeurs qui ont permis à la CIEPP de se développer reposent sur une gestion responsable et dynamique à long terme. L'année 2026 nous rappelle l'importance d'avoir constitué des réserves adéquates qui vous appartiennent et qui vous reviennent et qui nous unissent pour faire face au soubresaut et aux lubies d'une gouvernance mondiale préoccupante.

Après 14 ans passés au sein de le Conseil de fondation, le moment est venu de prendre congé de la CIEPP par respect pour notre institution et pour les personnes qui nous font confiance; ceci en adéquation avec nos règles de gouvernance et la limitation de mandats qui l'incarne. C'est un honneur d'avoir pu partager cette responsabilité avec les femmes et les hommes qui, au quotidien, s'engagent au service de la CIEPP à tous les niveaux. Avec nos affiliés et assurés, chacun d'entre eux participe à la devise inscrite en préambule de notre Constitution à savoir «que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres». Bon vent à la CIEPP!

Le Président du Conseil de fondation
Aldo Ferrari

Le Directeur
José Agrelo

Genève, le 11 juin 2026

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025



531.03

MILLIONS

COTISATIONS
RÉGLEMENTAIRES
ET RACHATS



10.314

MILLIARDS

TOTAL DU BILAN



8.031

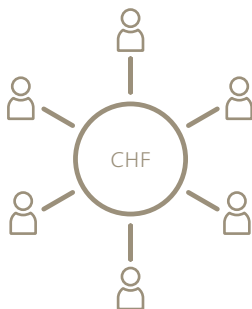
MILLIARDS

CAPITAUX
DE PRÉVOYANCE
DES ASSURÉS
ET DES BÉNÉFICIAIRES
DE RENTES



122.5%

DEGRÉ
DE COUVERTURE



8'701

TOTAL DE RENTES
EN COURS

DONT

VIEILLESSE **6'532**
SURVIVANTS **794**
INVALIDITÉ **1'375**



10'547

NOMBRE
D'AFFILIÉS

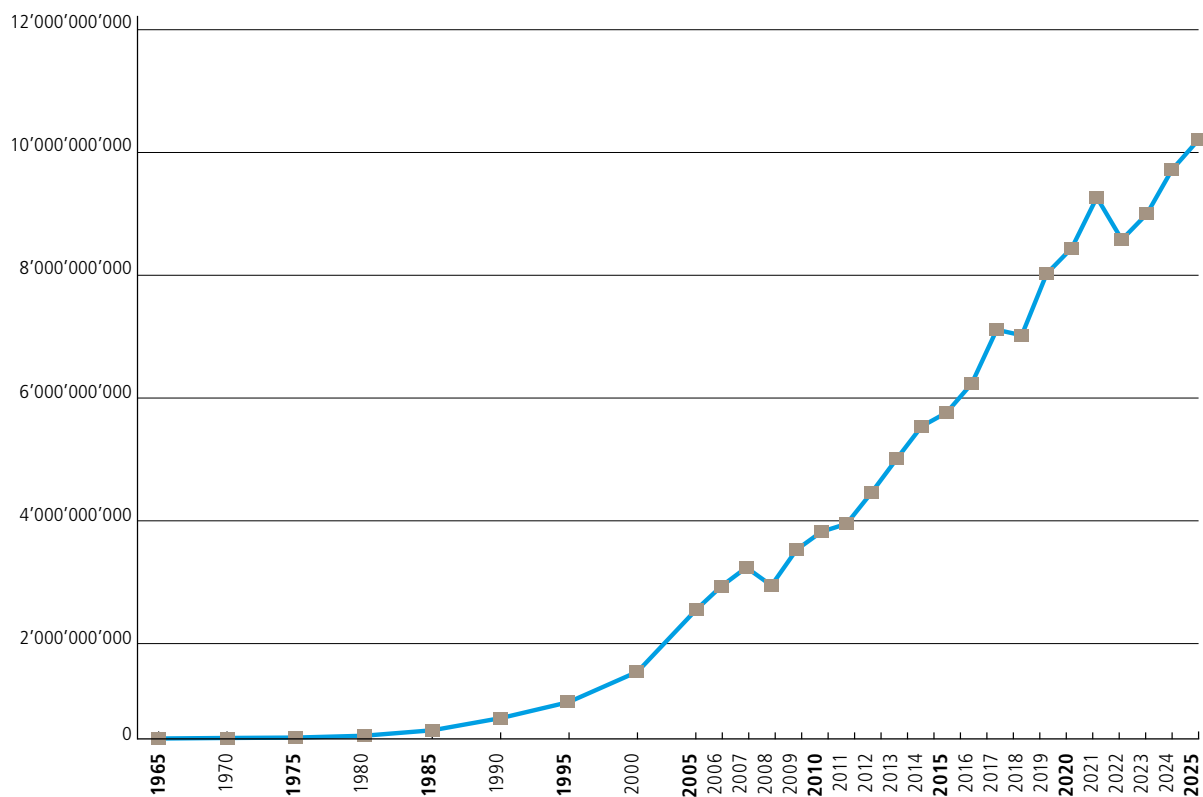


51'806

NOMBRE
D'ASSURÉS ACTIFS

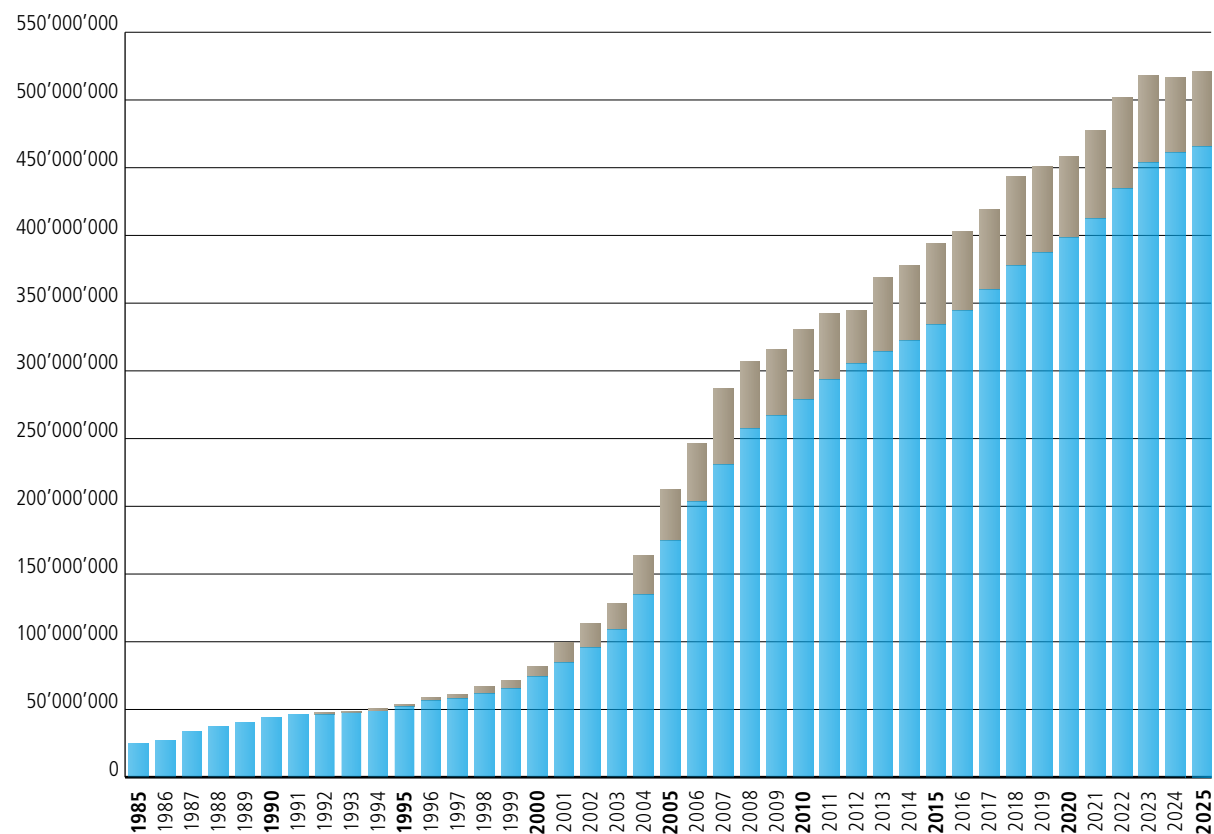
ÉVOLUTION DU TOTAL DU BILAN

CHF



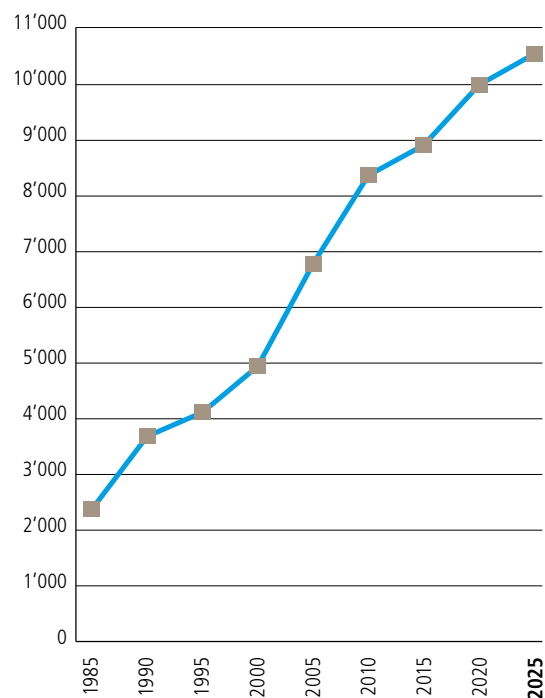
ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS

CHF

■ Contributions ordinaires
 ■ Contributions de rachats


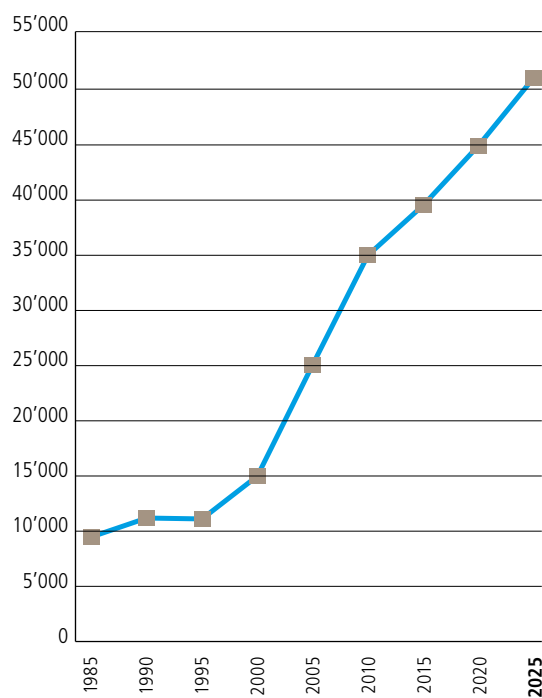
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AFFILIÉS

Nombre



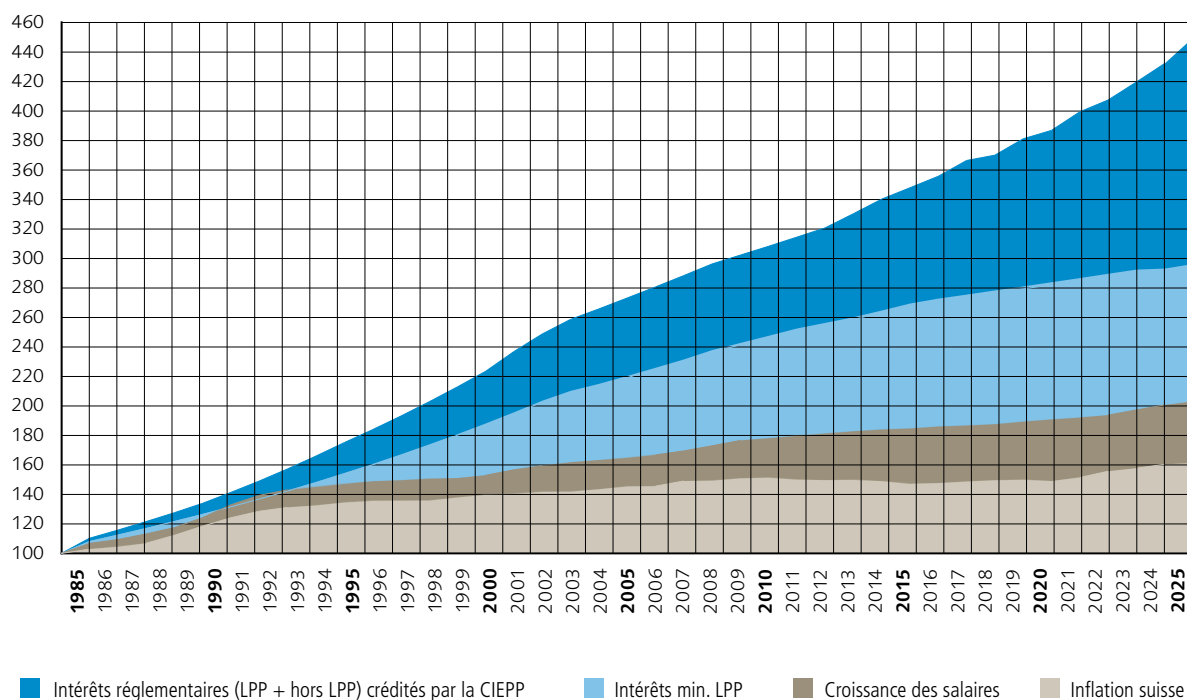
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSURÉS ACTIFS

Nombre



POLITIQUE EN MATIÈRE D'ATTRIBUTION DES EXCÉDENTS

CHF



BILANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2025 ET 2024

ACTIF

		Au 31.12.2025		Au 31.12.2024	
	Annexe	CHF	%	CHF	%
A) Placements	6.1-6.7	10'224'691'779.59	99.13	9'401'116'490.62	98.82
Liquidités et placements à terme		654'364'085.57	6.34	468'809'022.81	4.93
Obligations		3'117'025'428.96	30.22	3'026'952'101.36	31.82
Immobilier et assimilés		1'348'687'407.61	13.08	1'232'360'586.66	12.95
Actions		4'118'232'653.81	39.93	3'703'535'206.88	38.93
Placements alternatifs		119'159'135.29	1.16	124'290'290.75	1.31
Private Equity		29'937'947.71		30'445'402.53	
Microfinance		89'221'187.58		93'844'888.22	
Immeubles et terrains		867'223'068.35	8.41	845'169'282.16	8.88
B) Compte de régularisation actif	7.1	89'418'178.40	0.87	112'029'144.66	1.18
TOTAL DE L'ACTIF		10'314'109'957.99	100.00	9'513'145'635.28	100.00

PASSIF

		Au 31.12.2025		Au 31.12.2024	
	Annexe	CHF	%	CHF	%
D) Engagements		234'137'133.94	2.27	224'835'904.36	2.36
Prestations de libre passage et rentes		229'790'265.23		223'404'443.92	
Autres dettes	7.2	4'346'868.71		1'431'460.44	
E) Compte de régularisation passif	7.2	15'898'776.22	0.15	27'028'459.86	0.28
F) Réserves de cotisations des employeurs	6.9	40'316'534.83	0.39	40'658'437.90	0.43
G) Provisions non techniques	7.2	673'155.53	0.01	673'504.33	0.01
H) Capitaux de prévoyance et provisions techniques		8'180'088'611.11	79.31	7'738'525'064.19	81.35
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	5'677'277'183.80		5'376'955'393.19	
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	2'353'501'427.31		2'175'121'497.00	
Provisions techniques	5.8	149'310'000.00		186'448'174.00	
I) Réserve de fluctuation de valeur	6.8	1'842'995'746.36	17.87	1'481'424'264.64	15.57
J) Fonds libres					
Situation en début de période		0.00		0.00	
Z) Excédent de charges (-)/produits		0.00		0.00	
Situation en fin de période		0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DU PASSIF		10'314'109'957.99	100.00	9'513'145'635.28	100.00

COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS

EXERCICES DU 1^{ER} JANVIER AUX 31 DÉCEMBRE 2025 ET 2024

	Annexe	Exercice 2025 CHF	Exercice 2024 CHF
K) Cotisations et apports ordinaires			
Cotisations brutes des assurés salariés	7.3	199'178'795.90	197'317'205.30
Cotisations brutes des employeurs	7.3	246'210'061.85	239'161'516.75
Cotisations brutes des assurés indépendants	7.3	26'720'097.00	24'425'403.60
Cotisations d'épargne à charge de la Caisse	7.3	-3'936'010.60	-3'828'483.70
Prélèvements sur la réserve de cotisations employeurs, part employeurs	6.9	-10'342'328.94	-9'590'240.81
Primes uniques et rachat		58'921'835.70	56'717'069.10
Apports à la réserve de cotisations des employeurs	6.9	10'000'425.84	7'491'923.47
Subsides du fonds de garantie	7.3	5'299'261.91	4'945'208.99
L) Prestations d'entrée			
Apports de libre passage		569'067'613.85	416'047'002.00
Apports réserves mathématiques rentiers en cas de reprise d'assurés	5.4	65'838'680.95	1'716'616.00
Apports RFV et provisions techniques en cas de reprise d'assurés	5.8	9'768'539.00	0.00
Remboursements de versements anticipés divorce	5.3	3'453'184.50	2'437'518.95
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement	5.3	6'079'514.15	4'866'423.80
K à L) Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		1'186'259'671.11	941'707'163.45
M) Prestations réglementaires			
Rentes de vieillesse		-146'678'847.40	-123'670'040.00
Rentes de survivants		-10'975'123.00	-10'125'511.00
Rentes d'invalidité		-19'733'554.00	-19'478'480.00
Prestations en capital à la retraite		-138'301'711.05	-139'166'324.70
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-10'075'560.95	-12'034'282.40
O) Prestations de sortie			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-590'851'556.54	-590'358'939.35
Versements anticipés divorce	5.3	-5'930'796.95	-9'041'669.40
Versements anticipés pour la propriété du logement	5.3	-23'711'481.25	-26'781'657.95
M à O) Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-946'258'631.14	-930'656'904.80

EXERCICES DU 1^{ER} JANVIER AUX 31 DÉCEMBRE 2025 ET 2024 (SUITE)

	Annexe	Exercice 2025 CHF	Exercice 2024 CHF
P/Q) Constitution / dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations			
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	-1'053'104'932.50	-884'104'256.50
Dissolution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	917'078'852.89	922'666'615.25
Constitution nette du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	-178'379'930.31	-111'136'170.00
Rémunération du capital épargne	5.3	-164'295'711.00	-144'491'067.15
Constitution des provisions techniques	5.8	-20'125'951.00	-36'718'058.00
Dissolution des provisions techniques	5.8	57'264'125.00	14'932'605.00
Constitution de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	-10'000'425.84	-7'491'923.47
Dissolution de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	10'342'328.94	9'590'240.81
S) Charges d'assurance			
Cotisations au fonds de garantie	7.3	-2'831'526.03	-2'756'615.94
Primes d'assurance			
Primes de risque	7.3	-54'400.00	-54'400.00
Primes pour frais de gestion	7.3	-8'631.95	-8'832.35
K à S) Résultat net de l'activité d'assurance		-204'115'161.83	-228'521'603.70
T) Résultat net des placements			
Résultat sur liquidités et placements à terme		1'685'364.54	-1'812'466.98
Résultat sur obligations		70'919'128.91	89'812'118.89
Résultat sur immobilier et assimilés		70'258'411.86	90'386'640.29
Résultat sur actions		430'090'444.98	565'454'861.07
Résultat sur placements alternatifs		3'720'240.14	2'502'524.21
Revenu net des immeubles		30'553'312.09	39'323'548.52
Frais de gestion de fortune	6.12	-19'724'969.60	-18'503'665.43
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	0.00	-101'472.22
Intérêts sur PLP de sortie et intérêts moratoires		-3'567'553.32	-3'852'770.05
T) Résultat net des placements	6.10	583'934'379.60	763'209'318.30
V) Autres produits	7.3	326'441.88	195'761.26
W) Autres frais	7.3	-105'681.32	-244'122.31
X) Frais de l'administration			
Administration générale	7.3	-18'074'307.46	-17'873'306.58
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	7.3	-349'319.15	-391'411.15
Autorités de surveillance	7.3	-44'870.00	-46'361.06
K à X) Excédent de charges (-)/produits avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		361'571'481.72	516'328'274.76
Y) Dissolution (-)/Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	6.8	-361'571'481.72	-516'328'274.76
Z) Excédent de charges (-)/Excédent de produits		0.00	0.00

ANNEXE AUX COMPTES

TABLE DES MATIÈRES

1.	BASES ET ORGANISATION	13
1.1	Forme juridique et but	13
1.2	Enregistrement LPP et fonds de garantie	13
1.3	Indication des actes et des règlements	13
1.4	Organe suprême, gestion et droit à la signature	14
1.5	Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance	17
1.6	Affiliés	18
2.	MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS	19
2.1	Assurés actifs	19
2.2	Bénéficiaires de rentes	20
2.3	Adaptation des rentes réglementaires (y compris sur la partie surobligatoire)	21
3.	NATURE DE L'APPLICATION DU BUT DE PRÉVOYANCE	21
3.1	Explications des plans de prévoyance, financement, méthodes de financement	21
4.	PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES	22
4.1	Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	22
4.2	Principes comptables et d'évaluation	22
4.3	Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	22
5.	COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉ DE COUVERTURE	23
5.1	Nature de la couverture des risques, réassurance	23
5.2	Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance	23
5.3	Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	23
5.4	Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	25
5.5	Expertise actuarielle et analyse de congruence actif/passif	25
5.6	Bases et hypothèses techniques	26
5.7	Modification des bases et hypothèses techniques	26
5.8	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	26
5.9	Degré de couverture (selon art. 44 OPP 2)	28

6.	EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	29
6.1	Règlements, stratégie et organisation de l'activité des placements	29
6.2	Principes de gestion et utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) — Respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1 – 3 OPP 2)	30
6.3	Présentation des placements par catégorie	32
6.4	Explications complémentaires aux différentes classes d'actifs	34
6.5	Instruments financiers dérivés ouverts	36
6.6	Engagements ouverts	39
6.7	Liste des mandats	39
6.8	Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur (RFV)	42
6.9	Créances de cotisations des employeurs et réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	43
6.10	Explications sur le résultat net des placements	44
6.11	Performance de l'ensemble de la fortune	46
6.12	Commentaires sur les frais de la gestion de fortune	46
6.13	Exercice des droits de vote	48
6.14	Code de déontologie, commissions et gouvernance	48
6.15	Rétrocessions	48
7.	EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION	49
7.1	Actif	49
7.2	Passif	49
7.3	Compte d'exploitation	50
8.	DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE	51
9.	AUTRES INFORMATIONS EN RELATION AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE	51
9.1	Procédures juridiques en cours	51
9.2	Liquidation partielle	51
9.3	Mise en gage d'actifs	51
10.	ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN	51

1. BASES ET ORGANISATION

1.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La CIEPP – Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle – est une fondation commune, privée et autonome dont le but est de prémunir contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès, les employeurs et les travailleurs assurés par ses soins.

1.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La CIEPP est régie entre autres par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP) ; elle est affiliée conformément à l'article 57 de la LPP au fonds de garantie et s'acquitte des cotisations prévues par l'ordonnance y relative.

Elle a été enregistrée au registre de la prévoyance professionnelle en date du 29 décembre 1989.

1.3 INDICATION DES ACTES ET DES RÈGLEMENTS

Fondation sous forme d'Association	14.12.1960
Transformation en Société Coopérative	24.05.1984
Transformation en Fondation	01.01.2005
Statuts/Règlement d'organisation	01.09.2016 / 13.10.2017
Règlement de prévoyance Nouveau règlement de prévoyance dès le 01.01.2026	01.01.2024
Règlement de placements Nouvelle annexe 1 (allocation stratégique) dès le 12.10.2022	31.12.2016
Règlement pour les passifs de nature actuarielle	31.12.2020
Règlement sur la liquidation partielle ou totale	01.01.2019
Règlement sur le contrôle interne	17.10.2023

1.4 ORGANE SUPRÊME, GESTION ET DROIT À LA SIGNATURE

Les organes et la Direction de la CIEPP sont les suivants :

Le Conseil de fondation, composé de manière paritaire, comprend 8, 10, ou 12 membres désignés pour 4 ans au moins et 16 ans au plus. Il est l'organe suprême de la Fondation, investi de tous pouvoirs pour l'administrer, gérer sa fortune et déterminer ses ressources.

Le Bureau se compose d'au moins 4 membres du Conseil de fondation, dont le Président, désignés paritairem. Les membres du Bureau sont nommés tous les 2 ans par le Conseil de fondation pour une durée de 2 ans. Le Bureau, présidé par le Président du Conseil, surveille l'activité courante de la Fondation. Il prépare également les réunions du Conseil de fondation et préavise ses décisions. Il prend des décisions dans les domaines qui lui sont délégués par le Conseil.

La Commission de placements en valeurs mobilières se compose au moins de 4 représentants qui ne sont pas nécessairement membres du Conseil de fondation. Le Directeur de la Fondation est membre de la Commission de placements en valeurs mobilières. Les membres de la Commission de placements en valeurs mobilières sont nommés par le Conseil de fondation pour une durée de 4 ans. La Commission de placements en valeurs mobilières veille à ce que la fortune mobilière de la Fondation soit gérée conformément à la loi, aux décisions du Conseil de fondation, au Règlement de placements et aux directives applicables.

La Commission de placements en valeurs immobilières se compose au moins de 4 représentants qui ne sont pas nécessairement membres du Conseil de fondation. Le Directeur de la Fondation est membre de la Commission de placements en valeurs immobilières. Les membres de la Commission de placements en valeurs immobilières sont nommés par le Conseil de fondation pour une durée de 4 ans. La Commission de placements en valeurs immobilières veille à ce que la fortune immobilière de la Fondation soit gérée conformément à la loi, aux décisions du Conseil de fondation, au Règlement de placements et aux directives applicables.

La Direction, composée d'un Directeur et d'un Directeur adjoint, est désignée par le Conseil et gère la CIEPP dans les limites du pouvoir conféré et participe en règle générale, avec voix consultative, aux délibérations du Conseil de fondation et du Bureau.

CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs	Fonction actuelle	Date d'élection/renouvellement au sein du Conseil
Michel ROSSIER	Membre	27.06.2022 (renouvellement)
Christelle SCHULTZ	Membre	26.06.2023 (élection)
Pascal SCHWAB	Membre	27.06.2022 (renouvellement)
Ivan SLATKINE	Vice-président	27.06.2022 (élection)
Robert ZOELLS	Membre	27.06.2022 (renouvellement)
Représentants des salariés		
Bruna CAMPANELLO	Membre	27.06.2022 (renouvellement)
Anne DEAGE	Membre	16.04.2025 (élection)
Luc DUPUIS	Membre	27.06.2022 (élection)
Yannick EGGER	Membre	16.04.2025 (élection)
Aldo FERRARI	Président	27.06.2022 (renouvellement)

BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs	Fonction actuelle	Date d'élection/renouvellement au sein du Bureau
Ivan SLATKINE	Vice-président	27.06.2022 (élection)
Robert ZOELLS	Membre	27.06.2022 (renouvellement)
Représentants des salariés		
Bruna CAMPANELLO	Membre	27.06.2022 (renouvellement)
Aldo FERRARI	Président	27.06.2022 (renouvellement)

COMMISSION DE PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Représentants	Fonction actuelle	Date d'entrée/renouvellement au sein de la Commission mobilière
José AGRELO	Membre	27.06.2022 (renouvellement)
Jean-Pierre BÉGUELIN	Membre	27.06.2022 (renouvellement)
Aldo FERRARI	Membre	27.06.2022 (renouvellement)
Nathalie MIAZZA	Membre	27.06.2022 (renouvellement)
Ivan SLATKINE	Président	27.06.2022 (date d'entrée)
Nicolas VUIGNIER	Membre	27.06.2022 (renouvellement)

COMMISSION DE PLACEMENTS EN VALEURS IMMOBILIÈRES

Représentants	Fonction actuelle	Date d'entrée/renouvellement au sein de la Commission immobilière
José AGRELO	Membre	27.06.2022 (renouvellement)
François DIEU	Membre	27.06.2022 (renouvellement)
Aldo FERRARI	Membre	27.06.2022 (renouvellement)
Bénédicte MONTANT	Membre	26.06.2023 (date d'entrée)
Ivan SLATKINE	Président	27.06.2022 (date d'entrée)

AUDIT INTERNE

Le Conseil de fondation diligente périodiquement un audit interne qui a pour tâche de veiller à ce que soient respectées les obligations légales, statutaires et réglementaires de la Fondation. Il définit le périmètre de la mission de l'audit interne. La personne chargée de cette mission rend compte directement au Conseil de fondation.

ORGANE DE GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes (FER Genève)

COORDONNÉES DU SIÈGE DE LA CAISSE

Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP)
Rue de Saint-Jean 67 – Case postale – 1211 Genève 3
T 058 715 31 11 – E-mail : ciepp@fer-ge.ch

DIRECTION DE LA CIEPP

José AGRELO
Directeur

Élodie BURIA
Directrice adjointe

POUVOIR DE REPRÉSENTATION – MODE DE SIGNATURE

La CIEPP est représentée vis-à-vis des tiers par la signature collective à deux des membres du Conseil ou de l'un de ses membres avec un membre de la Direction. Le Conseil de fondation peut en outre conférer la signature à deux, à des collaborateurs de la CIEPP.

1.5 EXPERT, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

EXPERT AGRÉÉ EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Pittet Associés SA à Genève, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle désigné par le Conseil, s'assure que la Fondation offre en tout temps la garantie qu'elle remplit ses engagements et que les dispositions actuarielles et celles relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. L'expert exécutant est Monsieur Stéphane Riesen.

ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA à Genève, organe de révision indépendant désigné par le Conseil, vérifie chaque année la gestion, les comptes annuels et les comptes de vieillesse, ainsi que la conformité de l'organisation, de la gestion et des placements aux dispositions légales.

MÉDECIN-CONSEIL

Le **Dr Bernard Greder**, à Carouge, médecin-conseil désigné par le Conseil, préavise sur le plan médico-économique dans le cadre des directives d'acceptation et assiste l'administration de la CIEPP pour ce qui a trait à son domaine d'activité.

DÉPOSITAIRE GLOBAL

Lombard Odier & Cie SA à Genève est le dépositaire global de la CIEPP.

CONSEILLER EN INVESTISSEMENT

MBS Capital Advice SA conseille la Fondation dans sa gestion de fortune dans les domaines de l'allocation des actifs, le suivi des investissements (*investment/controlling*) et la sélection des prestataires.

ARCHITECTE-CONSEIL

Bénédicte Montant (Atelier d'Architecture 3BM3 SA) conseille la Fondation dans le développement et le suivi de son portefeuille immobilier direct.

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

La CIEPP est sous la surveillance directe de l'**Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance à Genève** (ASFIP Genève).

1.6 AFFILIÉS

La CIEPP pratique 6 plans de prévoyance: 5 pour les entreprises et indépendants affiliés, et 1 nommé SOR-COLLECTIVA, réservé actuellement uniquement aux entreprises du canton de Neuchâtel soumises à la Convention collective de travail du Second Œuvre Romand (CCT-SOR), valable depuis le 1^{er} janvier 2017. La répartition est la suivante:

RÉPARTITION DES AFFILIATIONS AVEC ASSURÉS ACTIFS PAR PLAN

	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Plans de prévoyance	Nombre d'affiliations avec assurés actifs	Nombre d'affiliations avec assurés actifs
MINIMA	1'895	1'938
MÉDIA	4'136	4'066
SUPRA	376	403
MAXIMA	2'152	2'122
OPTIMA	2'467	2'424
SOR-COLLECTIVA	130	134
Total nombre d'affiliations avec assurés actifs	11'156	11'087

NOMBRE D'EMPLOYEURS AFFILIÉS

	Au 31.12.2025			Au 31.12.2024		
	Avec assurés	Sans assurés	Total	Avec assurés	Sans assurés	Total
Nombre employeurs	9'334	1'213	10'547	9'260	1'298	10'558

Nota: certains employeurs sont affiliés à plusieurs plans de prévoyance. Ils ne sont comptés qu'une seule fois dans le total du nombre d'employeurs affiliés. Au 31 décembre 2025, il y avait 9'334 employeurs avec assurés et 11'156 affiliations avec assurés actifs.

2. MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS

2.1 ASSURÉS ACTIFS

2.1.1 RÉPARTITION DES ASSURÉS PAR PLAN

	Au 31.12.2025				Au 31.12.2024			
Plans de prévoyance	Salariés	Indépendants	47a	Total	Salariés	Indépendants	47a	Total
MINIMA	6'685	31	8	6'724	6'764	27	12	6'803
MÉDIA	22'875	277	23	23'175	22'500	253	23	22'776
SUPRA	2'976	21	3	3'000	3'071	24	3	3'098
MAXIMA	9'527	359	9	9'895	9'094	344	7	9'445
OPTIMA	7'661	616	21	8'298	7'759	601	13	8'373
SOR-COLLECTIVA	641	0	0	641	656	0	0	656
Retraite différée	72	1	0	73	100	1	0	101
Total nombre d'assurés	50'437	1'305	64	51'806	49'944	1'250	58	51'252

2.1.2 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSURÉS

Assurés	2025	2024
Nombre d'assurés au 01.01	51'252	51'383
Nouveaux assurés	14'515	14'870
Sorties d'assurés	-13'961	-15'001
Nombre d'assurés au 31.12	51'806	51'252

2.2 BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

2.2.1 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET MONTANT DES RENTES EN COURS

	Au 31.12.2025		Au 31.12.2024	
Type de rente	Nombre	Montants annualisés CHF	Nombre	Montants annualisés CHF
A) Vieillesse				
Retraités Hommes	3'538	92'092'602	3'329	84'986'898
Retraitées Femmes	2'799	46'245'528	2'570	41'530'608
Conjoints divorcés de retraités	5	104'460	4	100'860
Enfants de retraités	190	436'752	181	426'900
Total rentes vieillesse	6'532	138'879'342	6'084	127'045'266
B) Survivants				
Veuves	581	9'124'644	554	8'637'276
Veufs	57	598'848	46	504'984
Orphelins d'assurés	156	874'572	157	910'704
Total rentes de survivants	794	10'598'064	757	10'052'964
C) Invalides				
Assurés Hommes	527	9'841'824	493	9'161'292
Assurées Femmes	472	6'342'072	451	6'183'828
Enfants d'assurés	376	1'137'636	364	1'080'684
Total rentes d'invalides	1'375	17'321'532	1'308	16'425'804
Totaux	8'701	166'798'938	8'149	153'524'034

2.2.2 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET MONTANT DES RENTES COMPTABILISÉES

	2025		2024	
Type de rente	Nombre	Montants CHF	Nombre	Montants CHF
A) Vieillesse	6'615	146'678'847	6'164	123'670'040
B) Survivants	840	10'975'123	779	10'125'511
C) Invalides	1'543	19'733'554	1'477	19'478'480
Totaux	8'998	177'387'524	8'420	153'274'031

2.2.3 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

Bénéficiaires de rentes	2025	2024
Nombre de bénéficiaires de rentes au 01.01	8'149	7'676
Nouvelles rentes	884	745
Rentes éteintes	-332	-272
Nombre de bénéficiaires de rentes au 31.12	8'701	8'149

2.3 ADAPTATION DES RENTES RÉGLEMENTAIRES (Y COMPRIS SUR LA PARTIE SUROBLIGATOIRE)

Lors de sa séance du 19 décembre 2025, le Conseil de fondation a décidé pour le 1^{er} janvier 2026, d'indexer les rentes d'invalidité et de survivants **sur l'entier de la rente**. Ces adaptations concernent uniquement les rentes ayant pris naissance durant l'année 2022 et dont les bénéficiaires n'ont pas encore atteint l'âge de référence (âge de retraite légale). Le taux d'adaptation en pourcent est de 2.7%.

3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT DE PRÉVOYANCE

3.1 EXPLICATIONS DES PLANS DE PRÉVOYANCE, FINANCEMENT, MÉTHODES DE FINANCEMENT

La CIEPP propose six plans de prévoyance selon le système de primauté des cotisations pour le risque vieillesse. Ils sont désignés respectivement MINIMA, MÉDIA, SUPRA, MAXIMA, OPTIMA et SOR-COLLECTIVA.

Le plan SOR-COLLECTIVA est réservé aux collaborateurs des entreprises soumises à la Convention collective de travail du Second Œuvre Romand (CCT-SOR). Il est valable depuis le 1^{er} janvier 2017 pour le canton de Neuchâtel exclusivement.

Le financement des plans est régi par le règlement de prévoyance de la Caisse.

Le montant des cotisations pour les bonifications vieillesse, les risques de décès et d'invalidité, les frais administratifs, les contributions au fonds de garantie, l'adaptation au renchérissement des rentes et les autres frais sont définis pour chaque plan de prévoyance. Les taux sont fixés annuellement par le Conseil de fondation et définis dans l'annexe technique relative aux cotisations.

Les cotisations de l'employeur sont au moins égales à la somme des cotisations des assurés. Par règlement interne, l'employeur peut modifier, en faveur de l'ensemble du personnel ou pour une collectivité d'assurés, la clé de répartition des cotisations.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

4.1 CONFIRMATION DE LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA SWISS GAAP RPC 26

Conformément à la législation en vigueur, les comptes de la CIEPP sont présentés selon la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

A. PLACEMENTS

Avoirs en banques, créances

Valeur nominale sous déduction des corrections de valeurs nécessaires.

Placements mobiliers

Cours boursier ou valeur nette d'inventaire pour les titres non cotés.

Immeubles

Les immeubles sont estimés à leur valeur de rendement. Les immeubles acquis (nouvelles constructions ou constructions anciennes devant être transformées ou rénovées) ou construits dans l'année sont évalués à la valeur d'acquisition jusqu'au bouclage suivant le terme de la mise en valeur prévue d'avance par la Commission de placements en valeurs immobilières.

Une évaluation indépendante est effectuée périodiquement sur base de la méthode « DCF » afin de s'assurer que la valeur de rendement ne s'écarte pas significativement d'une évaluation basée sur les cash-flows futurs.

Terrains non construits

Prix d'acquisition sous déduction des corrections de valeurs nécessaires.

B. COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

Valeur nominale.

Affiliés et agences

Ce poste inclut une correction de valeur correspondant à 10% des factures de cotisations au contentieux.

C. CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES

Évalués chaque année, calculés par l'expert en prévoyance professionnelle.

D. AUTRES PASSIFS

Valeur nominale.

4.3 MODIFICATION DES PRINCIPES COMPTABLES, D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Depuis 2025, le résultat net sur produits dérivés est présenté directement dans le résultat de l'actif sous-jacent (voir point 6.10 annexe).

5. COUVERTURE DES RISQUES/RÈGLES TECHNIQUES/DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

La CIEPP supporte elle-même les risques de vieillesse. Les risques invalidité et de décès sont réassurés auprès de la Zurich Assurances au travers d'un contrat *stop loss*. La prime s'élève à 1.674% de la somme des salaires annuels assurés et le plein de conservation s'élève à CHF 53.6 millions au 31 décembre 2025 (CHF 52.5 millions au 31 décembre 2024).

5.2 EXPLICATION DES ACTIFS ET PASSIFS DE CONTRATS D'ASSURANCE

Néant.

5.3 ÉVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS

CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS	2025 CHF	2024 CHF
SOLDE À NOUVEAU AU 01.01	5'376'955'393.19	5'271'026'684.79
A) Détail de la constitution		
Bonifications de vieillesse	407'726'660.15	397'657'158.60
Primes uniques et rachat	58'921'835.70	56'717'069.10
Apports de libre passage	568'082'153.80	414'234'340.20
Remboursements de versements anticipés divorce	3'453'184.50	2'437'518.95
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement	6'079'514.15	4'866'423.80
Réduction du degré d'invalidité	8'841'584.20	8'191'745.85
Total constitution	1'053'104'932.50	884'104'256.50
B) Détail de la dissolution		
Prestations de sortie	-590'579'216.09	-589'738'296.80
Versements anticipés divorce	-6'004'389.30	-8'723'172.15
Versements anticipés pour la propriété du logement	-23'711'481.25	-26'721'257.95
Dissolution suite retraite	-271'342'810.70	-272'398'573.15
Dissolution suite décès	-3'647'289.10	-4'990'316.80
Dissolution suite invalidité	-21'793'666.45	-20'094'998.40
Total dissolution	-917'078'852.89	-922'666'615.25
C) Rémunération		
Intérêts réglementaires sur parts LPP et hors LPP 3.25 % pour 2025 et 3.00 % pour 2024	164'295'711.00	144'491'067.15
SOLDE FINAL AU 31.12	5'677'277'183.80	5'376'955'393.19

RÉPARTITION PAR PLANS DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS AU 31.12.2025

	Part LPP	Part hors LPP	Total capital de prévoyance
Plans	CHF	CHF	CHF
MINIMA	196'384'649.60	79'680'373.75	276'065'023.35
MÉDIA	888'403'205.60	478'456'642.85	1'366'859'848.45
SUPRA	174'182'658.60	133'716'064.80	307'898'723.40
MAXIMA	537'142'659.95	478'094'974.05	1'015'237'634.00
OPTIMA	719'311'123.19	1'930'878'076.50	2'650'189'199.69
SOR-COLLECTIVA	30'612'628.40	7'272'614.55	37'885'242.95
Retraite différée	13'420'887.85	9'720'624.11	23'141'511.96
	2'559'457'813.19	3'117'819'370.61	5'677'277'183.80

RÉPARTITION PAR PLANS DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS AU 31.12.2024

	Part LPP	Part hors LPP	Total capital de prévoyance
Plans	CHF	CHF	CHF
MINIMA	193'034'608.85	76'574'453.85	269'609'062.70
MÉDIA	852'927'006.10	452'123'308.80	1'305'050'314.90
SUPRA	177'118'955.55	124'751'847.60	301'870'803.15
MAXIMA	493'888'870.70	410'489'061.20	904'377'931.90
OPTIMA	697'718'672.85	1'829'918'586.78	2'527'637'259.63
SOR-COLLECTIVA	31'417'220.95	6'997'182.10	38'414'403.05
Retraite différée	17'662'912.50	12'332'705.36	29'995'617.86
	2'463'768'247.50	2'913'187'145.69	5'376'955'393.19

5.4 ÉVOLUTION DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES		2025	2024
		CHF	CHF
SOLDE À NOUVEAU AU 01.01		2'175'121'497.00	2'063'985'327.00
A) Constitution comptes invalides			
Bonifications		8'272'019.75	8'162'690.80
Apports de libre passage		985'460.05	1'812'661.80
Mise à l'invalidité d'assurés		21'793'666.45	20'094'998.40
Intérêts réglementaires		5'529'156.50	4'956'136.85
Total constitution comptes invalides		36'580'302.75	35'026'487.85
B) Dissolution comptes invalides			
Prestations de sortie		-213'277.50	1'988.85
Versements anticipés divorce		73'592.35	-318'497.25
Dissolution suite retraite		-16'247'756.45	-16'646'883.80
Dissolution suite décès		-1'810'710.70	-1'916'385.30
Dissolution suite réduction du degré d'invalidité		-8'841'584.20	-8'191'745.85
Total dissolution comptes invalides		-27'039'736.50	-27'071'523.35
C) Réserves mathématiques reçues		65'838'680.95	1'716'616.00
D) Dotation de l'exercice		103'000'683.11	101'464'589.50
SOLDE FINAL AU 31.12		2'353'501'427.31	2'175'121'497.00

5.5 EXPERTISE ACTUARIELLE ET ANALYSE DE CONGRUENCE ACTIF/PASSIF

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a procédé à une expertise actuarielle au 31 décembre 2024, dont les conclusions sont les suivantes :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture de 119.1%, la Caisse est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise. La réserve de fluctuation de valeur correspondant à 75.7% de son objectif réglementaire, la Caisse ne présente pas de fonds libres.
- Le niveau de l'objectif de réserve de fluctuation de valeur est jugé adéquat.
- Les bases techniques appliquées (tables LPP 2020 (P2020)) sont jugées adéquates à la date d'évaluation.
- Les provisions techniques constituées à fin 2024 sont conformes aux exigences réglementaires.
- Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- L'équilibre financier structurel de la Caisse est assuré compte tenu de son financement courant, du niveau de performance nécessaire et des plans de prévoyance en vigueur.

La prochaine expertise actuarielle sera effectuée en 2026 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

5.6 BASES ET HYPOTHÈSES TECHNIQUES

- Tables actuarielles: LPP 2025 (P 2025)
- Taux technique: 2.5% - inchangé.

5.7 MODIFICATION DES BASES ET HYPOTHÈSES TECHNIQUES

Dans sa séance du 27 avril 2026, le Conseil de fondation a décidé d'utiliser les tables LPP 2025 (P 2025) avec un taux technique de 2.5% pour le calcul des réserves mathématiques des rentes en cours au 31 décembre 2025. En 2024, les bases techniques utilisées étaient les tables actuarielles LPP 2020 (P 2020) avec un taux technique de 2.5%.

5.8 RÉCAPITULATION, DÉVELOPPEMENT ET EXPLICATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques sont constituées pour faire face à un engagement certain ou probable (plus probable qu'improbable) ayant un impact sur l'équilibre financier de l'institution, et qui résulte d'événements connus à la date du bilan. Leur évaluation est basée sur des critères reconnus.

DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES CONSTITUÉES PAR LA CIEPP:

PROVISIONS TECHNIQUES	2025	2024
	CHF	CHF
A) Provision pour longévité		
Solde à nouveau au 01.01	40'128'174.00	28'562'721.00
Apport provision pour longévité - reprise nouveaux affiliés	1'305'461.00	0.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	-41'433'635.00	11'565'453.00
Solde final au 31.12	0.00	40'128'174.00
B) Provision de fluctuation des risques		
Solde à nouveau au 01.01	28'000'000.00	28'000'000.00
Apport provision pour risques - reprise nouveaux affiliés	41'548.00	0.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	-41'548.00	0.00
Solde final au 31.12	28'000'000.00	28'000'000.00
C) Provision pour maintien du taux de conversion		
Solde à nouveau au 01.01	118'320'000.00	108'100'000.00
Apport provision taux de conversion - reprise nouveaux affiliés	8'155'000.00	0.00
Coût effectif des nouvelles retraites	-15'788'942.00	-14'932'605.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	10'623'942.00	25'152'605.00
Solde final au 31.12	121'310'000.00	118'320'000.00
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	149'310'000.00	186'448'174.00

Provision de longévité

La provision de longévité est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie humaine lors de chaque changement de tables actuarielles (tables périodiques). Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles.

Elle se détermine à la fin de chaque année par la formule de calcul définie dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle.

Suite au changement des tables actuarielles, la provision de longévité figurant au bilan a été complètement dissoute (CHF 41'433'635.00).

Provision de fluctuation des risques

La CIEPP est tenue, en application de l'article 43 de l'OPP 2, de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour la couverture des risques en cas d'invalidité et de décès lorsque l'expert l'estime nécessaire.

Le montant minimal de la provision de fluctuation des risques est d'une année (100%) et le montant maximal de deux années (200%) de sinistralité exceptionnelle (coût total des sinistres correspondant à une probabilité cumulée de 99%) diminuée de la cotisation annuelle théorique afférente aux risques. En cas de réassurance stop loss, le montant maximal correspond au plein de conservation.

L'analyse, qui est réalisée chaque année, du coût théorique et effectif des risques décès et invalidité montre que l'évolution de la sinistralité est stable et le financement adéquat.

La formule de calcul est définie dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle.

En accord avec l'expert agréé, la provision de fluctuation des risques constituée à fin 2019 à hauteur de CHF 28 millions a été maintenue à son niveau à fin 2025.

Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique.

La provision pour abaissement futur du taux technique est fixée, à la fin de chaque année, à partir de la formule définie dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle.

La recommandation de l'expert de maintenir le taux d'intérêt technique à 2.5% pour 2025 a été approuvée par le Conseil de fondation lors de sa séance du 19 décembre 2025. Par conséquent aucune provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique n'a été constituée en 2025.

Provision pour maintien du taux de conversion

Afin de financer, lors de l'ouverture d'une rente de vieillesse, le capital de prévoyance supplémentaire éventuellement nécessaire pour garantir la différence entre la rente effectivement servie, calculée sur la base des taux de conversion définis dans le règlement et la rente qui serait versée si le taux de conversion appliqué était déterminé actuariellement, en vertu des bases techniques utilisées, la Caisse constitue une provision pour maintien du taux de conversion.

L'objectif de la provision pour maintien du taux de conversion est fixé par l'expert agréé lors de chaque exercice. L'évaluation de cet objectif permet de couvrir le coût attendu des nouvelles retraites des assurés actifs (ordinaires ou anticipées) et des invalides temporaires pour les cinq prochaines années. L'expert agréé tient compte dans son évaluation de la proportion des prises de retraite en capital.

L'objectif de la provision pour maintien du taux de conversion constitué à fin 2024 pour un montant de CHF 118.3 millions a été augmenté à CHF 121.3 millions à fin 2025 notamment en raison de la hausse du nombre d'assurés atteignant l'âge de retraite réglementaire au cours des cinq prochaines années. Le coût effectif des nouvelles retraites pour l'exercice 2025 (bases techniques LPP 2025 (P 2025) à 2.5%) s'est élevé à CHF 15'788'942.00 (CHF 14'932'605.00 en 2024).

5.9 DEGRÉ DE COUVERTURE (SELON ART. 44 OPP 2)

BILAN TECHNIQUE	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
	CHF	CHF
Total de l'actif	10'314'109'958	9'513'145'635
Engagements	-234'137'134	-224'835'904
Compte de régularisation du passif	-15'898'776	-27'028'460
Provisions non techniques	-673'154	-673'504
Réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	-40'316'535	-40'658'438
Fortune nette de prévoyance (FP)	10'023'084'359	9'219'949'329
Capital de prévoyance des assurés actifs ¹	5'677'277'183	5'376'955'393
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions ²	2'353'501'427	2'175'121'497
Capitaux de prévoyance	8'030'778'610	7'552'076'890
Provision de longévité ³	0	40'128'174
Provision de fluctuation des risques ³	28'000'000	28'000'000
Provision pour maintien du taux de conversion ³	121'310'000	118'320'000
Provisions techniques	149'310'000	186'448'174
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (CP)	8'180'088'610	7'738'525'064
Réserve de fluctuation de valeur (RFV)	1'842'995'746	1'481'424'265
Excédent technique⁴	0	0
Degré de couverture légal (art 44 al.1 OPP 2)⁵	122.5 %	119.1 %
Objectif plancher de la réserve de fluctuation de valeur	1'333'354'444	1'307'810'736
Objectif plafond de la réserve de fluctuation de valeur	2'012'301'798	1'957'846'841

Remarques :

¹ Sans les comptes épargne des invalides.

² Bases LPP 2025 (P 2025) au taux technique de 2.5 % (y compris les comptes épargne des invalides).

³ Détail des calculs de constitution des provisions cf. point 5.8 du présent rapport.

⁴ = FP - CP - RFV

⁵ = FP / CP

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 RÈGLEMENTS, STRATÉGIE ET ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DES PLACEMENTS

L'organisation des placements est élaborée par le Conseil de fondation. Les Commissions de placements en valeur mobilières et immobilières assistent le Conseil dans la surveillance et le contrôle de la gestion de fortune de la Fondation.

Le règlement de placements est l'instrument qui fixe clairement les principes, les règles et les objectifs, ainsi que l'organisation et la procédure qui régissent la gestion de la fortune. Il définit les exigences auxquelles doivent satisfaire les personnes et les institutions qui placent ou qui gèrent la fortune de l'institution de prévoyance.

En application de ses principes d'investissement, la CIEPP pratique une politique de placements qui prend en considération la protection du patrimoine, la sécurité, la rentabilité, et un activisme réaliste et économiquement supportable.

La stratégie de placements de la CIEPP s'articule autour de trois principes fondamentaux que sont la sécurité, la répartition du risque et la recherche d'un rendement permettant de réaliser les objectifs de prévoyance tout en garantissant une liquidité appropriée.

L'évaluation de la tolérance au risque est basée, entre autres, sur une expertise actuarielle. La dernière a été réalisée sur la base de la situation de la Caisse au 31 décembre 2024.

La CIEPP poursuit un objectif de rendement de long terme qui lui permet de remplir ses engagements actuels, ainsi que d'offrir une rémunération adéquate aux assurés et le paiement de rentes adaptées.

L'objectif de rendement et l'allocation stratégique qui lui correspond sont également déterminés par l'aptitude de la CIEPP à tolérer les fluctuations des marchés, en fonction notamment de l'évolution démographique des assurés, des prévisions de ses engagements et de ses flux de trésorerie.

6.2 PRINCIPES DE GESTION ET UTILISATION DES EXTENSIONS (ART. 50 AL. 4 OPP 2) — RESPECT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA RÉPARTITION DU RISQUE (ART. 50 AL. 1 – 3 OPP 2)

La gestion de la fortune est réalisée dans un cadre assurant la sécurité de la situation financière globale de la CIEPP, notamment à travers une répartition des placements entre diverses classes d'actifs, régions et secteurs économiques, et en maintenant un niveau suffisant de liquidités pour pouvoir en tout temps honorer les prestations.

Dans le cadre de ses contraintes (taux minimal, taux technique, taux de couverture, démographie), la CIEPP a pour objectif d'obtenir un rendement réel positif dans une perspective à long terme.

Une implémentation systématique de l'allocation stratégique à travers des règles de rééquilibrage fixées dans une directive et l'utilisation de véhicules de placement efficaces, forment la base de la stratégie de placements de la CIEPP.

La CIEPP analyse régulièrement la composition des classes d'actifs et leur valorisation.

La politique de placements privilégie une gestion spécialisée par catégorie d'actifs (par exemple : actions suisses, actions étrangères, obligations en CHF ou en monnaies étrangères, etc.) par opposition à des mandats globaux.

L'octroi de mandats spécialisés présente notamment l'avantage de conserver la maîtrise de l'allocation des actifs et des indices de référence et véhicules d'investissements les plus à même de remplir les objectifs de rendement.

La CIEPP privilégie une gestion de type indicielle en sélectionnant soigneusement ses indices de référence et en les validant périodiquement. Cette approche, qui présente des avantages certains en termes d'efficacité, permet de réduire le risque de dépendance vis-à-vis des gérants externes et celui de sous-performance.

La sélection et la surveillance des gérants suivent un processus rigoureux décrit dans une directive.

La CIEPP respecte les limites de placements définies dans les articles 54, 54a, 54b, 55, 56 et 56a OPP 2 avec les exceptions suivantes :

En application de l'article 18 de son règlement de placements, elle a étendu ses possibilités de placements au sens de l'article 50 alinéa 4 OPP 2 au niveau de son exposition en monnaies étrangères (voir tableau ci-dessous et point 6.4). Le Conseil de fondation considère que l'extension de la limite d'exposition en devises telle que pratiquée par la Fondation contribue à atteindre ses objectifs de rendement à long terme sans augmentation des risques. Le Conseil de fondation estime notamment qu'une couverture du risque de change au niveau des actions étrangères n'est pas efficace.

Le Conseil de fondation considère que les principes de sécurité et de répartition du risque de l'article 50 OPP 2 sont respectés dans le cadre de ces extensions.

STRATÉGIE DE PLACEMENTS ET SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2025

	Stratégie de placements		Situation au 31.12.2025	Limites OPP 2
Catégories de placements	Allocation stratégique	Allocations tactiques		
		Minimum	Maximum	
Limites de placements				
Court terme, liquidités	1.5 %		10.0 %	6.40 %* 100.0 %
Obligations suisses et étrangères en CHF	13.5 %			12.13 % 100.0 %
Titres de gage immobilier	3.0 %			2.96 % 50.0 %
Obligations en devises	19.0 %			18.35 % 30.0 %
Actions suisses	10.0 %			10.01 % 50.0 %
Actions étrangères	30.0 %			30.27 %
Immeubles	22.0 %			
Immobilier direct	12.0 %			8.48 %* 30.0 %
Immobilier indirect	10.0 %			10.23 %**
Alternatifs hors hedge funds	1.0 %		3.0 %	1.17 % 15.0 %
Total	100.0 %			100.00 %
Limites globales				
Total monnaies étrangères non couvertes en CHF	36.0 %			36.10 % 30.0 %
Total actions	40.0 %			40.28 % 50.0 %
Total obligations et liquidités	38.0 %			39.85 % 100.0 %

* Se référer au point 6.4 pour l'écart d'allocation avec le niveau stratégique pour les catégories de placements Court terme, liquidités et Immobilier direct.

** Les placements en immobilier indirect à l'étranger représentent le 1.91 % de la fortune.

En fonction de l'évolution des marchés, certaines limites stratégiques peuvent être légèrement dépassées au 31 décembre avant la prochaine procédure de rebalancement.

6.3 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

PLACEMENTS PAR CATÉGORIE SELON OPP 2	2025	2024	2025	2025
	CHF	CHF	Part effective en %	Limites OPP 2 selon art. 55
Liquidités et placements à terme				
Disponible	480'389'485.57	270'151'547.81	4.70 %	
Placements à terme	173'974'600.00	198'657'475.00	1.70 %	
	654'364'085.57	468'809'022.81	6.40 %	100.00 %
Obligations				
Obligations en CHF	1'240'639'753.60	1'166'075'148.23	12.13 %	
Obligations en monnaies étrangères	1'876'385'675.36	1'860'876'953.13	18.35 %	
	3'117'025'428.96	3'026'952'101.36	30.49 %	100.00 %
Titres hypothécaires				
Titres de gage immobilier	302'804'355.42	280'302'575.19	2.96 %	
	302'804'355.42	280'302'575.19	2.96 %	50.00 %
Immobilier				
Parts immobilier suisse et étranger	1'045'883'052.19	952'058'011.47	10.23 %	
Immeubles et terrains	867'223'068.35	845'169'282.16	8.48 %	
	1'913'106'120.54	1'797'227'293.63	18.71 %	30.00 %
Actions				
Actions suisses	1'023'548'705.07	879'857'759.03	10.01 %	
Actions étrangères	3'094'683'948.74	2'823'677'447.85	30.27 %	
	4'118'232'653.81	3'703'535'206.88	40.28 %	50.00 %
Private Equity				
Private Equity	29'937'947.71	30'445'402.53	0.29 %	
	29'937'947.71	30'445'402.53	0.29 %	5.00 %
Placements alternatifs				
Microfinance	89'221'187.58	93'844'888.22	0.87 %	
	89'221'187.58	93'844'888.22	0.87 %	15.00 %
TOTAL DES PLACEMENTS	10'224'691'779.59	9'401'116'490.62	100.00 %	

6.3 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE (SUITE)

DÉTAIL DES IMMEUBLES ET TERRAINS	2025 CHF	2024 CHF
Nyon, route de Saint-Cergues 92-96	20'015'880.00	19'998'120.00
Carouge, chemin du Faubourg-de-Cruseilles 15-17	3'538'800.00	3'648'960.00
Carouge, chemin du Faubourg-de-Cruseilles 19	2'544'000.00	2'544'000.00
Carouge, route de Saint-Julien 36	5'634'000.00	5'616'960.00
Chêne-Bourg, chemin de la Mousse 32	3'216'134.90	3'216'134.90
Carouge, place du Marché 4/rue Saint-Joseph 42	9'751'200.00	10'542'240.00
Meyrin, chemin des Sapins 5	8'191'680.00	8'179'680.00
Genève, chemin des Pléiades 5-7	20'220'084.00	19'909'284.00
Chêne-Bourg, chemin de la Mousse 34	3'671'280.00	6'846'180.00
Nyon, chemin des Saules 4A-B-C-D	40'816'080.00	40'455'720.00
Bulle, Résidences du Marché	38'771'368.00	38'611'728.00
Grand-Saconnex, chemin des Fins 9-9B	11'515'200.00	11'515'200.00
Carouge, chemin de la Marbrerie 3-5	62'878'788.00	60'683'748.00
Genève, rue de Saint-Jean 26A	8'284'896.00	8'171'616.00
Genève, chemin des Deux-Communes 7-9	62'302'473.20	57'013'758.77
Thônex, place Métral 1,3,5,7 et place des Métayers 1,3	78'746'400.00	78'410'400.00
Lausanne, avenue d'Ouchy 52	28'765'080.00	28'405'080.00
Lausanne, parc du Loup 5A/B, route des Plaines-du-Loup 39A/B	37'820'468.00	36'539'564.00
Lausanne, parking Plaines-du-Loup, Projet	390'480.00	347'280.00
Meyrin, chemin du Jonc 6-6A	14'836'284.00	14'823'588.00
Fribourg, rue de Romont 30	44'000'000.00	44'000'000.00
Gland, route Suisse 35-39	31'995'964.00	31'823'204.00
Épalinges, Croisettes 22	18'327'684.00	18'807'684.00
Plan-les-Ouates, Moniasse 3 et 11 / Gabiule 82	43'758'308.49	41'539'582.06
Genève, rue Patru 1	6'436'560.00	6'366'720.00
Carouge, place du Marché 20	7'924'800.00	7'688'400.00
Plan-les-Ouates, chemin de la Milice 16	11'369'040.00	11'369'040.00
Plan-les-Ouates, Projet Campus Spark	189'716'334.18	189'454'933.12
Bernex-Vailly, Projet	7'317'714.20	6'992'018.85
Épalinges, Croisettes 22, Projet Réhaussement	83'896.30	77'060.10
Caserne des Vernets, Projet	42'426'165.02	29'953'411.78
Lausanne, Belle Fontaine, Projet	251'068.19	61'147.20
Autobritt, Projet	477'747.33	411'604.26
Chêne-Bourg, chemin de la Mousse, Projet	1'166'403.56	1'145'235.12
Carouge, Grosselin / Faubourg-de-Cruseilles, Projet	1'351.98	0.00
Lausanne, avenue d'Ouchy 52, Projet	59'455.00	0.00
TOTAL IMMEUBLES	867'223'068.35	845'169'282.16

6.4 EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX DIFFÉRENTES CLASSES D'ACTIFS

LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS À TERME

Les liquidités et placements à terme s'élèvent à 6.40% de la fortune (4.99% à fin 2024). Le niveau supérieur à l'allocation stratégique (6.40% contre 1.5%) s'explique principalement par le décalage temporel dans le déploiement des investissements immobiliers directs (3.52%). Bien que les projets soient déjà engagés, les capitaux sont appelés progressivement, ce qui conduit à maintenir temporairement une part plus élevée de liquidités. Les solde de l'excédent de liquidités correspond au déficit d'allocation en obligations suisses et étrangères en CHF.

OBLIGATIONS EN CHF

Le portefeuille d'obligations en CHF atteint 12.13% du total des placements (12.40% à fin 2024). Géré en interne, il comprend en grande majorité des débiteurs *Investment Grade*. Sa duration, de 5.2 ans, est inférieure à celle de son indice de référence (le SBI AAA-BBB) qui se situe à 7.1 ans. Le mandat contient également des obligations en EUR et en USD couvertes en CHF (incluses dans le total des obligations en monnaies étrangères ci-dessous). La totalité du mandat géré en interne atteignait au 31 décembre 2025 13.18% de la fortune.

OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

L'allocation en obligations étrangères (18.35% de la fortune versus 19.80% l'année précédente) comprend des obligations du Trésor US (26.50%), des gouvernements européens (26.50%), des pays émergents (41%) et d'entreprises détenues dans le mandat en obligations CHF géré en interne (6%). Ces obligations libellées en USD sont couvertes en CHF entre 80% et 90%.

IMMOBILIER ET ASSIMILÉS (DÉTENTION INDIRECTE)

Ce poste est composé en majorité de fonds et de fondations de placements en immobilier suisse et étranger pour respectivement 8.32% et 1.91% de la fortune. Les placements hypothécaires, réalisés principalement à travers des fondations investissant dans des hypothèques à taux fixes et variables, s'élèvent à 2.96% du total des placements.

ACTIONS

L'allocation stratégique de la CIEPP est composée d'actions suisses et internationales avec des pondérations respectives de 10.01% et 30.27% de la fortune au 31 décembre 2025. La CIEPP maintient des pondérations fixes par région à l'intérieur de son portefeuille en actions internationales. Les actions de petites capitalisations ont été introduites au côté des régions dès le début 2019. Leur allocation a été augmentée en mars 2020 puis en octobre 2024 pour atteindre à fin 2024 20% de l'allocation en actions internationales.

L'exposition globale aux actions se situe en fin d'année 2025 à 40.28% du total des placements (39.39% l'année précédente).

IMMEUBLES ET TERRAINS (DÉTENTION DIRECTE)

L'immobilier en direct s'élève à 8.48 % de la fortune (8.99 % en 2024).

L'écart d'allocation avec le niveau stratégique de 12 % sera comblé au fur et à mesure de l'avancement des projets en cours de construction.

Le projet Campus Spark a été valorisé dans les comptes 2025 sur la base de son prix de revient et de ses états locatifs connus au 31 décembre 2025 qui représentent un taux d'occupation de 90%.

Le rendement actualisé net sur les biens immobiliers détenus en direct s'est élevé à 3.76 % pour 2025 (3.93 % en 2024).

PLACEMENTS ALTERNATIFS

Les placements alternatifs se situent à 1.17 % de la fortune fin 2025 contre 1.32 % en fin d'année précédente. Les placements alternatifs se composent d'une position dans un fonds de Microfinance (0.87 %) et de fonds de *Private Equity* (0.29 %) investissant dans des startups principalement suisses.

EXPOSITION EN DEVISES

La CIEPP a étendu ses possibilités de placements au niveau de son exposition en monnaies étrangères (voir point 6.2). L'exposition en monnaies étrangères après couverture de change atteint 36.10 % au 31 décembre 2025 (35.90 % au 31 décembre 2024).

Les obligations en monnaies étrangères sont couvertes systématiquement en CHF dans des proportions de 80 % à 90 % (détail des contrats ouverts cf. point 6.5 ci-après). Les actions internationales ne sont pas couvertes car leurs cours compensent sur le long terme les variations de change.

PLACEMENTS CHEZ L'EMPLOYEUR

Conformément à l'article 20 du règlement de placements en vigueur au 31 décembre 2025, les placements chez l'employeur ne sont pas autorisés.

PRÊT DE TITRES

La CIEPP ne prête pas les titres qu'elle détient directement dans son portefeuille.

Dans le cadre de ses placements indirects, les véhicules, dont le règlement permet le prêt de titres, sont utilisés avec prudence et parcimonie.

6.5 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS OUVERTS

L'institution utilise des instruments dérivés dans un but de couverture des investissements sous-jacents et jamais afin d'obtenir du levier.

DÉTAIL DES CONTRATS DEISES AU 31 DÉCEMBRE 2025

Achats / Ventes	Devise	Montant en devises contrat	Date départ / échéance	Contrevaleur CHF (départ contrat)	Valeur de marché CHF au 31.12.2025	Juste valeur au bilan au 31.12.2025
Vente	EUR	426'700'000.00	Contrat 2826791 du 25.08.2025	396'392'557.00	-396'011'736.00	380'821.00
Achat	CHF	396'392'557.00	au 18.02.2026	396'392'557.00	396'392'557.00	
Vente	EUR	60'600'000.00	Contrat 29398250 du 17.11.2025	55'228'901.00	-55'953'798.00	-724'897.00
Achat	CHF	55'228'901.00	au 20.05.2026	55'228'901.00	55'228'901.00	
Vente	EUR	1'000'000.00	Contrat 995359 du 18.11.2025	913'020.00	-923'330.00	-10'310.00
Achat	CHF	913'020.00	au 20.05.2026	913'020.00	913'020.00	
Vente	EUR	1'500'000.00	Contrat 1072808 du 17.11.2025	1'390'781.00	-1'384'995.00	5'786.00
Achat	CHF	1'390'781.00	au 20.05.2026	1'390'781.00	1'390'781.00	
Vente	USD	1'800'000.00	Contrat 994093 du 18.12.2025	1'662'800.00	-1'661'994.00	806.00
Achat	CHF	1'662'800.00	au 20.05.2026	1'662'800.00	1'662'800.00	
Vente	USD	500'000'000.00	Contrat 2829181 du 25.08.2025	392'516'260.00	-394'175'000.00	-1'658'740.00
Achat	CHF	392'516'260.00	au 18.02.2026	392'516'260.00	392'516'260.00	
Vente	USD	914'200'000.00	Contrat 20136923 du 17.11.2025	711'578'540.00	-713'834'786.00	-2'256'246.00
Achat	CHF	711'578'540.00	au 20.05.2026	711'578'540.00	711'578'540.00	
Total général						-4'262'780.00

Disponibilités bloquées en garantie des engagements ci-dessus: CHF 79'114'845.00

Titres en garantie de la juste valeur: CHF 2'239'622.00

DÉTAIL DES CONTRATS DEVISES AU 31 DÉCEMBRE 2024

Achats / Ventes	Devise	Montant en devises contrat	Date départ / échéance	Contrevaleur CHF (départ contrat)	Valeur de marché CHF au 31.12.2024	Juste valeur au bilan au 31.12.2024
Vente	EUR	54'400'000.00	Contrat 20135209 du 18.11.2024	50'612'780.80	-50'865'632.00	-252'851.00
Achat	CHF	50'612'780.80	au 19.02.2025	50'612'780.80	50'612'781.00	
Vente	EUR	2'000'000.00	Contrat 866369 du 03.12.2024	1'849'534.00	-1'870'060.00	-20'526.00
Achat	CHF	1'849'534.00	au 19.02.2025	1'849'534.00	1'849'534.00	
Vente	USD	1'725'800'000.00	Contrat 80657924 du 18.11.2024	1'514'354'984.00	-1'555'290'960.00	-40,935,976.00
Achat	CHF	1'514'354'984.00	au 19.02.2025	1'514'354'984.00	1'514'354'984.00	
Vente	EUR	1'600'000.00	Contrat 902519 du 27.11.2024	1'477'336.00	-1'496'048.00	-18'712.00
Achat	CHF	1'477'336.00	au 19.02.2025	1'477'336.00	1'477'336.00	
Total général						-41'228'065.00

Disponibilités bloquées en garantie des engagements ci-dessus: CHF 80'815'160.00

DÉRIVÉS SUR ACTIONS SUISSES ET ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2025

Achats/ Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2025 CHF	+ / - valeur potentielle au 31.12.2025 CHF
Achat	CHF	50.00	SMI FUT MARS26	03.2026	651'250.00	660'350.00	9'100.00
Achat	CHF	510.00	EURO STOXX50 FUT MAR26	03.2026	2'753'137.58	2'771'994.91	18'857.33
Achat	CHF	230.00	FTSE 100 FUTURE MAR26	03.2026	2'400'488.13	2'436'396.94	35'908.81
Total général						5'868'741.85	63'866.14

DÉRIVÉS SUR ACTIONS SUISSES ET ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2024

Achats/ Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2024 CHF	+ / - valeur potentielle au 31.12.2024 CHF
Achat	CHF	10.00	SMI FUT MARS25	03.2025	116'660.00	115'650.00	-1'010.00
Achat	CHF	540.00	EURO STOXX50 FUT MAR26	03.2025	2'525'523.72	2'473'483.85	-52'039.87
Achat	CHF	140.00	FTSE 100 FUTURE MAR26	03.2025	1'313'317.10	1'299'812.73	-13'504.37
Total général						3'888'946.58	-66'554.24

Ces dérivés sont inclus au bilan dans la rubrique « Actions ».

6.6 ENGAGEMENTS OUVERTS

	2025 CHF	2024 CHF
Private equity – soldes à libérer		
Digital transformation I	510'187.47	510'187.48
Digital transformation II	6'090'000.00	8'730'000.00
Immobilier – soldes à libérer		
Fondation Equitim	0.00	12'000'000.00
TOTAL ENGAGEMENTS OUVERTS	6'600'187.47	21'240'187.48

6.7 LISTE DES MANDATS

OBLIGATAIRE

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Obligations CHF gérées en interne	CHF	1'347.3	13.2
CH1175072250	ACHILLEA Obligations en monnaies étrangères	USD*	1'002.6	9.8
CH1260382937	ACHILLEA Obligations de pays émergents	USD*	767.1	7.5
Total			3'117.0	30.5

* couvert en CHF

ACTIONS

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Actions suisses gérées en interne	CHF	346.3	3.4
Mandat	BCGE Actions suisses Small & Mid caps	CHF	48.7	0.5
Mandat	UBS Actions suisses Indexées	CHF	628.5	6.2
CH0574450810	ACHILLEA Equity North America Indexed	CHF	844.0	8.3
CH0252809717	UBS Equity Emerging Markets Indexed	CHF	180.2	1.7
CH1144842965	ACHILLEA Equity Japan Indexed	CHF	281.6	2.7
CH0147422908	UBS Equity Pacific ex Japan Indexed	CHF	85.3	0.8
Mandat	UBS Equity Europe ex Switzerland Indexed	EUR	877.4	8.6
CH0030849654	UBS Equity Pacific ex Japan Indexed	CHF	63.8	0.6
US9220426509	Vanguard Equity Emerging Markets Indexed	USD	141.7	1.4
CH0214966282	UBS Equity World ex CH Small Cap Indexed	CHF	153.5	1.5
CH0209675195	UBS Equity Global Small Cap Indexed	CHF	467.3	4.6
Total			4'118.3	40.3

IMMOBILIER

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Immobilier direct suisse géré en interne	CHF	868.0	8.5
Mandat	Mandat interne Immobilier suisse : Fonds non cotés et Fondations	CHF	486.0	4.7
Mandat	BCV Immobilier suisse : Fonds cotés indexés	CHF	365.1	3.6
CH0235457717	UBS Real Estate Fund Germany	EUR	37.2	0.4
CH0019685111	UBS Real Estate Fund International	CHF	13.3	0.2
CH0183503272	Zurich Fondation immobilière Europa	EUR	62.2	0.6
Fonds	Fidelity Eurozone Select Real Estate Fund	EUR	82.1	0.8
Total			1'913.9	18.8

AUTRES

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
CH0002875737	UBS AST4 Hypotheken Schweiz	CHF	84.1	0.8
CH0347512540	UBS AST Hypotheken Responsible Schweiz	CHF	72.4	0.7
CH0490192207	Zurich AST Hypotheken	CHF	40.6	0.4
CH0337526906	Swisscanto AST Hypotheken	CHF	105.6	1.0
LU1399444451	BlueOrchard Microfinance Fund	USD*	89.2	0.9
CH0191614061	Renaissance PME TECH IV	CHF	2.2	0.1
Fonds	Endeavour II	EUR	0.5	0.0
Fonds	Endeavour Medtech	EUR	3.3	0.0
Fonds	Digital Transformation I	CHF	13.5	0.2
Fonds	Digital Transformation II	CHF	9.7	0.0
Total			421.1	4.1

* couvert en CHF

Les mandats de gestion gérés en externe sont confiés à des gérants accrédités FINMA.

Le total des placements au bilan comprend encore des liquidités de CHF 654.40 millions investies auprès de La Poste et de banques domestiques.

6.8 OBJECTIF ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR (RFV)

OBJECTIF

Le niveau cible de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé selon une méthode économique et probabiliste. Il est fixé en pourcent des capitaux de prévoyance engagés. La valeur cible est mesurée à la date de clôture du bilan en fonction des caractéristiques de rendements/risques de la stratégie de placements, compte tenu du rendement minimal visé et d'un degré de sécurité suffisant.

La réserve est calculée sur un horizon de temps de 1 à 3 ans, en pourcent des engagements, selon la méthode de la Value at Risk (VaR) ; la mesure du risque s'effectue sur la base de scénarii aléatoires avec un degré de sécurité fixé entre 95 % et 99 %.

HYPOTHÈSES SUR LES ACTIFS ET PASSIFS

L'objectif de performance, l'horizon de temps et le degré de sécurité sont définis annuellement pour l'année en cours par le Conseil de fondation dans le cadre fixé dans l'annexe 2 du règlement de placements.

L'objectif de performance minimal permettant l'équilibre financier sur le long terme est déterminé sur la base des résultats de la dernière expertise actuarielle effectuée en caisse ouverte dynamique.

RÉSERVES NÉCESSAIRES SELON L'ALLOCATION STRATÉGIQUE

Niveau minimum (plancher) avec un degré de sécurité de 95 % :	16.30 % des engagements
Niveau optimal (plafond) avec un degré de sécurité de 99 % :	24.60 % des engagements

Le calcul des réserves nécessaires se base sur l'hypothèse de normalité des rendements des actifs. Des études empiriques montrent que les actifs financiers peuvent s'écarter de la distribution normale. D'une part, les événements extrêmes ont tendance à se produire plus fréquemment que ne le prévoit la distribution normale. D'autre part, les rendements de certains actifs financiers sont asymétriques. En conséquence, l'objectif de RFV proposé sous l'hypothèse de normalité peut être inférieur ou supérieur à ce qu'il devrait être.

Total de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.2025 :	CHF 1'481'424'264.64
Total de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2025 :	CHF 1'842'995'746.36
Objectif plancher de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2025 :	CHF 1'333'354'443.61
Objectif plafond de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2025 :	CHF 2'012'301'798.33

Un excédent de produits est mentionné dans les comptes annuels dès lors que la réserve de fluctuation de valeur a atteint l'objectif plafond.

6.9 CRÉANCES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS ET RÉSERVES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS SANS RENONCIATION À L'UTILISATION

CRÉANCES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS SIÈGE ET AGENCES

	2025	2024
	CHF	CHF
Créances de cotisations des employeurs Siège et Agences	50'783'998.65	51'439'173.87
Provision pour pertes sur créances	-645'000.00	-645'000.00
SOLDE FINAL AU 31.12	50'138'998.65	50'794'173.87

Voir point 7.1 de l'annexe.

RÉSERVES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS SANS RENONCIATION À L'UTILISATION

	2025	2024
	CHF	CHF
Solde à nouveau au 01.01	40'658'437.90	42'655'283.02
Apports	10'000'425.84	7'491'923.47
Prélèvements cotisations employeurs	-10'342'328.94	-9'590'240.81
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs	0.00	101'472.22
SOLDE FINAL AU 31.12	40'316'534.80	40'658'437.90

Le taux d'intérêt appliqué sur les comptes des réserves de cotisations des employeurs a été fixé à 0.00 % en 2025 (0.25 % en 2024). 294 comptes étaient ouverts au 31 décembre 2025 contre 298 au 31 décembre 2024.

6.10 EXPLICATIONS SUR LE RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

Le résultat global net des placements est constitué par le résultat net de chaque catégorie de placements :

RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	2025 CHF	2024 CHF
Résultat net sur liquidités et placements à terme		
Intérêts et frais*	2'672'177.38	4'603'205.29
Différence de change sur comptes bancaires	-986'812.84	-6'415'672.27
Total résultat net sur liquidités et placements à terme	1'685'364.54	-1'812'466.98
Résultat net sur obligations		
Intérêts	21'594'386.18	20'853'975.39
Plus-value sur titres	140'657'655.62	309'176'673.60
Moins-value sur titres	-211'463'361.33	-82'361'106.90
Résultat couverture de change	120'130'448.44	-157'857'423.20
Total résultat net sur obligations	70'919'128.91	89'812'118.89
Résultat net sur immobilier et assimilés		
Intérêts	23'982'268.45	22'759'271.12
Plus-value sur titres	105'091'298.63	157'215'379.35
Moins-value sur titres	-58'815'155.22	-89'588'010.18
Total résultat net sur immobilier et assimilés	70'258'411.86	90'386'640.29
Résultat net sur actions		
Dividendes	73'640'147.38	75'095'229.51
Plus-value sur titres	1'033'164'532.39	1'109'847'478.02
Moins-value sur titres	-676'714'234.79	-619'487'846.46
Total résultat net sur actions	430'090'444.98	565'454'861.07
Résultat net sur placements alternatifs		
Revenus	2'027'397.18	2'038'886.28
Plus-value sur titres	12'048'223.82	29'893'627.51
Moins-value sur titres	-17'645'364.06	-20'862'555.08
Résultat couverture de change	7'289'983.20	-8'567'434.50
Total résultat net sur placements alternatifs	3'720'240.14	2'502'524.21
Revenu net des immeubles		
Adaptation de valeur des immeubles	1'404'702.69	11'993'539.84
Résultats ventes Immeubles	0.00	741'163.62
Nyon, route de Saint-Cergues 92-96	680'898.03	630'695.24
Gland, route de Malagny 12	-3'000.00	201'262.50
Colombier, chemin des Ruaux 18-20	-60.00	-160.00
Genève, chemin des Pléiades 5-7	797'686.07	747'416.11
Villars-sur-Glâne, chemin de la Fontaine	0.00	-646.05

* dont CHF 20'501.68 d'intérêts négatifs en 2025 (CHF -2'089'75.00 d'intérêts négatifs en 2024)

RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS (SUITE)

	2025	2024
	CHF	CHF
Grand-Saconnex, chemin des Fins 9-9B	401'403.99	342'975.20
Bulle, Résidences du Marché	1'464'857.83	1'619'320.70
Genève, rue de Saint-Jean 26A	169'264.42	265'160.45
Genève, chemin des Deux-Communes 7-9	1'686'675.61	1'869'621.08
Lausanne, avenue d'Ouchy 52	1'271'692.45	1'229'374.45
Fribourg, rue de Romont 30	1'735'800.40	2'287'703.65
Meyrin, chemin du Jonc 6-6A	502'895.35	610'291.16
Genève, rue Patru 1	265'069.82	249'076.42
Carouge, place du Marché 20	328'559.95	300'830.13
Plan-les-Ouates, chemin de la Milice 16	308'340.37	355'469.90
Carouge, chemin du Faubourg-de-Cruseilles 15-17	118'223.97	130'306.26
Carouge, chemin du Faubourg-de-Cruseilles 19	108'190.12	106'579.52
Carouge, route de Saint-Julien 36	213'933.40	182'735.68
Carouge, place du Marché 4/rue Saint-Joseph 42	450'842.01	-40'424.75
Genève, route de Chêne 14	0.00	6'109.28
Nyon, chemin des Saules 4A-B-C-D	1'681'798.71	1'706'602.67
Clarens, rue des Vaudrès 9-9A-9B	78'834.35	442'367.67
Gland, route Suisse 35-39	1'275'098.08	1'247'913.62
Épalinges, Croisettes 22	862'808.07	1'077'098.08
Plan-les-Ouates, Moniasse 3 et 11 / Gabiule 52	476'383.38	474'861.98
Lausanne, parc du Loup 5A/B, route des Plaines-du-Loup 39A/B	1'459'399.45	832'874.35
Lausanne, parking Plaines-du-Loup	9'419.03	3'758.93
Thônex, place Métral 1,3,5,7 et place des Métayers 1,3	3'213'759.31	3'252'416.38
Chêne-Bourg, chemin de la Mousse 34	74'822.20	206'740.12
Carouge, chemin de la Marbrerie 3-5	2'479'242.09	2'470'430.20
Plan-les-Ouates, Campus Spark	6'692'529.02	3'496'529.49
Meyrin, chemin des Sapins 5	343'241.92	283'554.64
Total revenu net des immeubles	30'553'312.09	39'323'548.52
Frais d'administration des placements		
Frais de gestion	-14'067'530.76	-13'355'361.65
Frais de transactions et impôts sur le rendement	-1'767'013.18	-1'487'045.73
Frais de global custody, conseillers et controlling	-3'890'425.66	-3'661'258.05
Total frais d'administration des placements	-19'724'969.60	-18'503'665.43
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs	0.00	-101'472.22
Intérêts sur PLP de sortie et intérêts moratoires	-3'567'553.32	-3'852'770.05
TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	583'934'379.60	763'209'318.30

6.11 PERFORMANCE DE L'ENSEMBLE DE LA FORTUNE

Selon le dépositaire global, la performance réalisée sur l'ensemble des placements durant l'exercice 2025 est de 6.08 % (TWR et MWR). Pour 2024, la performance était de 8.87 % (TWR) et 8.85 % (MWR).

6.12 COMMENTAIRES SUR LES FRAIS DE LA GESTION DE FORTUNE

Considérant les frais de la gestion de fortune comme un facteur important de la performance à long terme des placements, la CIEPP s'efforce de minimiser les coûts de gestion tout en s'assurant d'un niveau de transparence adéquat.

L'approche privilégiant une gestion de type indicielle et des rééquilibrages périodiques de la fortune sur son allocation stratégique réalisés de manière systématique contribue à minimiser les frais de gestion de fortune.

Pour 2025, les frais de la gestion de fortune qui figurent dans le compte d'exploitation se montent à CHF 19.72 millions. Ce chiffre comprend CHF 14.06 millions de TER, CHF 1.77 million de frais de transactions et CHF 3.89 millions de frais supplémentaires (frais de conseil, de controlling et de global custody). Le pourcentage des frais de gestion comptabilisés rapporté à la totalité des placements transparents s'élève à 0.19 % (voir tableau ci-dessous).

En comparaison, pour l'exercice 2024, les frais de gestion s'élevaient à CHF 18.5 millions et représentaient 0.21 % de la totalité des placements.

6.12.1 FRAIS DE LA GESTION DE FORTUNE ET TAUX DE TRANSPARENCE POUR LES COMPTES ANNUELS 2025

FRAIS DE LA GESTION DE FORTUNE COMPTABILISÉS AU COMPTE D'EXPLOITATION

	Total Expense Ratio (TER) 31.12.2025		Coûts de transactions et de taxes (TTC) 31.12.2025		Coûts supplémentaires (SC) 31.12.2025		Coûts totaux 31.12.2025		Coûts totaux 31.12.2024
	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements	en % des placements
Valeur de marché CHF 10'224'718'862.59									
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement au compte exploitation	3'375'969	0.03 %	1'767'013	0.02 %	3'890'426	0.04 %	9'033'408	0.09 %	0.10 %
Sommes des indicateurs de frais pour les placements collectifs (TER fonds)	10'691'562	0.10 %					10'691'562	0.10 %	0.11 %
Total des frais de gestion de la fortune présentés au compte exploitation	14'067'531	0.13 %	1'767'013	0.02 %	3'890'426	0.04 %	19'724'970	0.19 %	0.21 %

TAUX DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE FRAIS

Il s'agit de la part en pourcent des placements pour lesquels les frais sont indiqués de façon transparente par rapport à l'ensemble des placements.

	2025		2024	
	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements
Placements				
Placements transparents	10'224'718'862.59	100.00 %	9'401'116'490.62	100.00 %
Placements non transparents	0.00	0.00 %	0.00	0.00 %
Valeur de marché des placements	10'224'718'862.59	100.00 %	9'401'116'490.62	100.00 %

Taux de transparence en matière de frais 100% au 31 décembre 2025 (100% au 31 décembre 2024).

Pourcentage des frais de la gestion de fortune présentés au compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais: 0.19% au 31 décembre 2025 (0.21% au 31 décembre 2024).

6.12.2 LISTE DES PLACEMENTS NON TRANSPARENTS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Tous les placements collectifs sont transparents au 31.12.2025. Pour chaque placement collectif, la somme des indicateurs de frais TER CHS PP exprimée en francs suisses est indiquée dans le compte d'exploitation.

6.13 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

En application de la législation en vigueur, de ses valeurs, de ses principes d'investissement, de son règlement de placements et de sa directive sur l'exercice des droits de vote, la CIEPP exerce systématiquement ses droits de vote pour les actions suisses et internationales dès qu'elle est en mesure de le faire.

La prospérité durable de la CIEPP implique que les positions de vote soient définies dans l'intérêt à long terme des entreprises, de leurs actionnaires et des assurés de la CIEPP.

En 2025, la CIEPP a exercé ses votes sur la totalité de ses actions suisses et sur 50 % de son allocation en actions internationales, soit sur environ 62.5 % du montant investi en actions. La CIEPP établit des rapports complets sur l'exercice des droits de vote lors des assemblées générales des sociétés suisses et des sociétés étrangères. Ces deux rapports sont à disposition sur le site internet de l'institution www.ciepp.ch. Ces rapports sont accompagnés d'une description des principales activités d'engagement durant l'année écoulée.

6.14 CODE DE DÉONTOLOGIE, COMMISSIONS ET GOUVERNANCE

En tant que membre de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP), la CIEPP applique son code de bonne conduite qui intègre une charte et des directives permettant de garantir le respect des dispositions de la LPP en matière de loyauté, d'intégrité et d'actes juridiques passés avec des personnes proches.

Dans ce cadre, la CIEPP a édicté des directives que chaque membre du Conseil de fondation ou de l'organe de gestion, chaque gérant, mandataire, régie et dépositaire global s'engage annuellement à respecter formellement.

6.15 RÉTROCESSIONS

Les rétrocessions perçues en 2025 pour un montant de CHF 196'468.03 ont été enregistrées dans la rubrique résultat net sur immobilier et assimilés (rétrocessions perçues en 2024 : CHF 173'938.62).

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 ACTIF

	2025 CHF	2024 CHF
B) Compte de régularisation actif		
Affiliés et agences	50'138'998.65	50'794'173.87
Fonds de garantie	2'464'612.23	2'181'935.82
Impôt anticipé	19'125'416.31	42'724'378.08
Comptes courants des régies	2'882'553.41	1'299'660.42
Intérêts et dividendes à recevoir	12'236'331.73	10'760'586.02
Autres actifs transitoires	2'570'266.07	4'268'410.45
Total	89'418'178.40	112'029'144.66

Affiliés et agences

Le poste Affiliés et agences correspond aux cotisations employeurs dues à la CIEPP au 31 décembre, déduction faite d'une correction de valeur de CHF 645'000.00, représentant le 10 % des factures ouvertes de plus de 60 jours. Au 31 mars 2026, le montant encore dû se monte à environ CHF 3.1 millions.

7.2 PASSIF

	2025 CHF	2024 CHF
D) Engagements		
Autres dettes		
TVA à payer	149'789.13	77'002.48
Impôt source à payer	360'125.35	410'112.10
Autres créanciers	3'836'954.23	944'345.86
Total	4'346'868.71	1'431'460.44
E) Compte de régularisation passif		
Prestations d'entrées en attente	11'473'570.57	15'506'859.36
Autres passifs transitoires	4'425'205.65	11'521'600.50
Total	15'898'776.22	27'028'459.86
G) Provisions non techniques		
Réserves pour travaux d'entretien		
Immeuble Pléiades 5-7	219'226.65	219'077.25
Immeuble Milice 16	453'928.88	454'427.08
Total	673'155.53	673'504.33

7.3 COMPTE D'EXPLOITATION

	2025 CHF	2024 CHF
K) Cotisations et apports ordinaires		
Détail des cotisations		
Bonifications de vieillesse aux assurés	404'222'860.25	394'630'284.85
Primes de risque nettes	38'979'096.30	38'002'379.20
Cotisations au fonds de garantie	2'730'372.10	2'664'890.90
Cotisations pour frais administratifs	19'101'597.05	18'704'557.80
Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	3'139'018.45	3'073'529.20
Total	468'172'944.15	457'075'641.95
Subsides du fonds de garantie		
Subsides à recevoir selon décompte annuel et indemnité pour insolvabilité	5'299'261.91	4'945'208.99
Total	5'299'261.91	4'945'208.99
S) Charges d'assurances		
Contributions au fonds de garantie		
Contribution légale concernant les subsides selon décompte annuel	2'682'955.37	2'619'003.50
Contribution légale concernant toutes les autres prestations selon décompte annuel	148'570.66	137'612.44
Primes de réassurance <i>stop loss</i> (prime risque et prime pour frais de gestion)	63'031.95	63'232.35
Total	2'894'557.98	2'819'848.29
V) Autres produits		
Il s'agit des intérêts sur apports de libre passage reçus, des commissions sur impôts source et des produits des dossiers « retrait pour l'encouragement à la propriété du logement ».	326'441.88	195'761.26
W) Autres frais		
Il s'agit des pertes sur cotisations facturées aux affiliés ainsi que des provisions pour dépréciation sur créances diverses.	105'681.32	244'122.31
X) Frais d'administration		
Administration générale	18'074'307.46	17'873'306.58
Honoraires organe de révision	126'200.75	110'567.35
Honoraires expert en prévoyance professionnelle	223'118.40	280'843.80
Autorités de surveillance	44'870.00	46'361.06
Total	18'468'496.61	18'311'078.79

Frais d'administration (X)

Les frais d'administration se montent à CHF 18'468'496.61 pour l'exercice 2025 (en 2024 CHF 18'311'078.79).

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Dans son courrier du 10 décembre 2025, l'Autorité de surveillance n'a pas formulé de remarque sur la présentation des états financiers 2024. Conformément à la demande de l'Autorité de surveillance, l'actualisation du règlement de contrôle interne est en cours de traitement et sera approuvée par le Conseil de fondation au cours de l'année 2026. Les autres demandes habituelles en relation avec des aspects administratifs sont en cours de traitement.

9. AUTRES INFORMATIONS EN RELATION AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1 PROCÉDURES JURIDIQUES EN COURS

Les différentes procédures engagées (procédures de recouvrement, pénales et de faillite), suite à la découverte en 2013 au sein d'Hypotheka SA de plusieurs irrégularités, sont parvenues à leur terme ou sont en voie de clôture.

9.2 LIQUIDATION PARTIELLE

Les conditions de la liquidation partielle, conformément à l'article 2 du règlement sur la liquidation partielle ou totale, n'ont pas été remplies durant l'exercice 2025.

9.3 MISE EN GAGE D'ACTIFS

Des disponibilités pour un montant de CHF 79'114'845.00 sont bloquées en garantie des contrats devises ouverts au 31 décembre 2025; CHF 80'815'160.00 au 31 décembre 2024 (voir point 6.5).

La Caisse a conclu une convention de collatéral avec son dépositaire global dans le cadre de ses opérations à terme sur devises. Celle-ci prévoit dès 2025, l'échange régulier de garanties (cash ou titres) afin de couvrir les variations de valeur des positions en cours. Ce mécanisme vise à limiter le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. Au 31.12.2025 la juste valeur des contrats sur devises de CHF -4'262'780.00 est couverte par des titres pour un montant de CHF 2'239'622.00 (voir point 6.5).

10. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Néant.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
1211 Genève 26

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle (institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

**CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de
prévoyance professionnelle, Genève**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation sur l'audit des
comptes annuels

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons à l'organe suprême notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit.

**CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de
prévoyance professionnelle, Genève**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation sur l'audit des
comptes annuels

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales ;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Yann Michel
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Arthur Duterme
Expert-réviseur agréé

Genève, le 11 juin 2026

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

SIÈGE DE L'ADMINISTRATION DE LA CAISSE

Rue de Saint-Jean 67
Case postale
1211 Genève 3
T 058 715 31 11
ciepp@fer-ge.ch
www.ciepp.ch

AGENCES

Bulle – Rue Condémine 56
T 026 919 87 40

Fribourg – Rue de l'Hôpital 15
T 026 552 66 90

Neuchâtel – Av. du 1^{er}-Mars 18
T 032 727 37 00

Porrentruy – Ch. de la Perche 2
T 032 465 15 80